

Devoir de Précaution POUR UN environnement de travail sain DANS l'Industrie de la Tannerie



Rapport
Final

JUIN
2018

Table des matières

Avant-propos	3
Synthèse des résultats	4
Introduction	5
Résultat clé 1	8
La sécurité dans les tanneries-mégisseries est un aspect prioritaire pour tous les acteurs de la chaîne de valeur du cuir, mais la façon d'appliquer un devoir de vigilance n'est pas envisagée partout avec le même niveau de maturité.	
Résultat clé 2.	12
On observe une grande confusion dans le secteur à propos des instruments permettant d'évaluer la sécurité dans les tanneries-mégisseries, alors que l'outil OiRA mérite d'être mieux connu.	
Résultat clé 3	16
Les clients du cuir en aval de la filière (Marques et Groupes de commerce de détail) ont un rôle essentiel à jouer pour améliorer la santé et la sécurité dans les tanneries-mégisseries.	
Résultat clé 4	20
Instaurer un devoir de vigilance en matière de santé/sécurité dans les tanneries-mégisseries peut ouvrir de belles perspectives commerciales, tandis que l'incapacité à mettre en place des bonnes pratiques entraîne un risque important de perte de compétitivité.	
Recommandations	25
Méthodologie	26
Enquête	28
Partenariat	30
Limitation de la responsabilité	31
Contacts	31



POURQUOI LES PARTENAIRES SOCIAUX DU SECTEUR EUROPÉEN DU CUIR S'ENGAGENT-ILS DANS UN DEVOIR DE VIGILANCE ?

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est essentielle pour effectuer les changements attendus dans les filières industrielles et les activités commerciales afin d'atteindre les objectifs de développement durable (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals>). Le secteur de la mode n'est pas une exception. Il y a beaucoup à faire dans toutes les chaînes de valeur pour améliorer sa réputation du secteur de la mode et faire en sorte qu'il retrouve son attrait et réalise ses ambitions.

COTANCE and industriAll-Europe, les partenaires sociaux européens du secteur du cuir, souhaitent ouvrir la voie à un tel processus.

La santé et la sécurité dans les tanneries-mégisseries sont une priorité pour la chaîne de valeur du cuir. Nous sommes convaincus que le dialogue social à l'échelle du secteur est la meilleure façon de fixer des standards de devoir de vigilance techniquement fiables, adéquats et efficaces. Les entreprises pourront en tirer de nouvelles perspectives commerciales et renforcer leur compétitivité.

Dans le cadre d'un projet de dialogue social financé par l'UE, nous avons cherché à mieux connaître le niveau de maturité et l'intégration des pratiques de santé et de sécurité dans les tanneries-mégisseries et leur transmission le long de la chaîne de valeur du cuir. Avec la collaboration de l'Université de Northampton, au Royaume-Uni, nous avons lancé une enquête sur les pratiques et les perceptions de quatre groupes d'acteurs du secteur. Avec la collaboration de Prevent (Leuven, Belgique), nous avons également mis à jour OiRA, un outil d'analyse des risques dans les tanneries-mégisseries, développé en 2012 dans le cadre du Dialogue social.

Les principaux résultats du projet seront présentés lors de la Conférence finale qui se tiendra à Bruxelles en octobre 2018.

Le présent rapport détaille les résultats de l'enquête. Ils constituent un appel à l'action pour favoriser une mutation du marché à l'échelle sectorielle. Après notre Conférence, le dialogue sera élargi :

- aux responsables sectoriels et industriels, afin de trouver des moyens d'exercer en pratique un devoir de vigilance
- aux institutions de l'Union européenne (UE), afin de déterminer comment elles peuvent accompagner les leaders du secteur pour accélérer la mise en place d'un devoir de vigilance, notamment en matière de santé et de sécurité des lieux de travail dans toutes les chaînes de valeur.

Gustavo Gonzalez-Quijano
Secrétaire général
COTANCE

Sylvain Lefebvre
Vice-Secrétaire général
industriAll-European Trade Union

Synthèse des résultats

1. LA SÉCURITÉ DANS LES TANNERIES-MÉGISSERIES EST UN ASPECT PRIORITAIRE POUR TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR DU CUIR, MAIS LA FAÇON D'APPLIQUER UN DEVOIR DE VIGILANCE N'EST PAS ENVISAGÉ PARTOUT AVEC LE MÊME NIVEAU DE MATURITÉ.

2. ON OBSERVE UNE GRANDE CONFUSION DANS LE SECTEUR À PROPOS DES INSTRUMENTS PERMETTANT D'ÉVALUER LA SÉCURITÉ DANS LES TANNERIES-MÉGISSERIES, ALORS QUE L'OUTIL OIRA MÉRITE D'ÊTRE MIEUX CONNU.

3. LES CLIENTS DU CUIR EN AVAL DE LA CHAÎNE DE VALEUR (MARQUES ET GROUPES DE COMMERCE DE DÉTAIL) ONT UN RÔLE ESSENTIEL À JOUER POUR AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LES TANNERIES-MÉGISSERIES

4. INSTAURER UN DEVOIR DE VIGILANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ/SÉCURITÉ DANS LES TANNERIES-MÉGISSERIES PEUT OUVRIR DE BELLES PERSPECTIVES COMMERCIALES, TANDIS QUE L'INCAPACITÉ À METTRE EN PLACE DES BONNES PRATIQUES ENTRAÎNE UN RISQUE IMPORTANT DE PERTE DE COMPÉTITIVITÉ



Hazaribagh est au secteur du cuir ce que Rana Plaza est au textile et au prêt-à-porter*. Ces deux noms tristement célèbres illustrent le fait que certaines attitudes irresponsables peuvent avoir des effets irréversibles sur la vie des personnes et des entreprises de la chaîne de valeur de la mode. Mais le Bangladesh n'est pas le seul pays à entacher la réputation du textile et du cuir à cause de lacunes en matière de sécurité du travail. D'autres pays à faible prix de revient, qui fournissent matériaux, composants et produits aux chaînes de valeur globales, contribuent eux aussi à ternir l'image du secteur en raison des risques auxquels sont exposés les travailleurs, dont les conditions de travail ne seraient pas tolérées dans nos économies développées.

Quand l'ordre juridique ne réussit pas à garantir un environnement de travail sain, il revient aux entreprises du secteur d'exercer un devoir de vigilance, au sujet notamment de la santé et de la sécurité des personnes qui produisent les biens que nous consommons. Par ailleurs, il est essentiel de compter sur un dialogue social efficace dans le secteur afin de mettre au point des instruments pouvant aider les entreprises à améliorer leurs résultats en termes sociaux. Ces deux idées fondamentales sont à l'origine du projet de dialogue social « Devoir de précaution pour un environnement de travail sain dans l'industrie de la tannerie ».

Le cuir est un produit fabuleux, fruit du recyclage des peaux d'animaux qui sont abattus pour la production de viande destinée à la consommation. Sans les tanneries-mégisseries qui assurent leur recyclage dans les règles, de tels résidus organiques constitueraient un grave danger sanitaire. La beauté du cuir et son utilité en ont fait un produit échangé à l'échelle mondiale, qui génère une valeur globale annuelle de plus de 82 milliards de dollars (statistiques FAO). La plupart des pays ont un secteur du cuir mais tous ne s'efforcent pas de se conformer aux normes sociales et environnementales.

Nous avons élaboré une enquête visant à étudier les pratiques mises en œuvre pour rendre compte des risques de santé et de sécurité tout au long de la chaîne de valeur du cuir, leur diffusion et leur gestion au sein des usines. L'objectif était d'obtenir un aperçu des perceptions existantes dans la chaîne de valeur, des modèles de communication, des motivations et des pratiques de certification/audit concernant la santé et la sécurité dans les activités propres ou externalisées des tanneries-mégisseries.

L'enquête de COTANCE et industriAll-Europe s'est déroulée d'octobre 2017 à février 2018 dans le cadre de leur projet de dialogue social financé par l'UE. L'Université de Northampton (UoN) a contribué à la compilation des résultats de l'enquête. Les données recueillies par UoN sont analysées de façon exhaustive dans un rapport à part entière.

L'enquête ciblait tous les acteurs de la chaîne de valeur du cuir, depuis les personnes impliquées directement dans la production du cuir jusqu'aux consommateurs finaux, en passant par les fabricants et les négociants d'articles en cuir, sans oublier les fournisseurs de machines-outils et de produits chimiques, ainsi que différentes organisations impliquées dans le secteur du cuir (ONG, associations, négociants en peausserie, consommateurs, consultants, designers, etc.).

Ce rapport présente les principales conclusions des partenaires sociaux du secteur européen du cuir. Le cuir étant une « chaîne de valeur mondiale », les pratiques reflétées dans cette recherche dépassent les frontières européennes et les résultats peuvent avoir des répercussions globales dans la filière du cuir.

*Hazaribagh est un quartier de tanneries situé dans le centre-ville de Dhaka, sur les rives du fleuve Buriganga. En 2015, la zone a été classée parmi les plus polluées au monde par l'organisation Human Rights Watch. Les conditions de vie et de travail y sont insupportables.



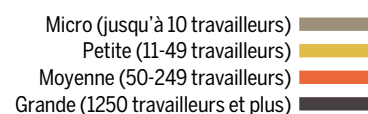
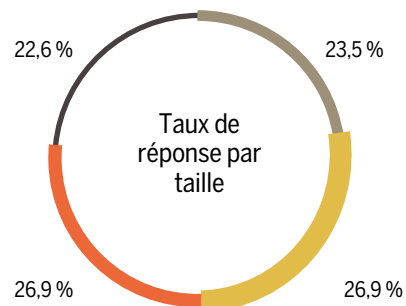
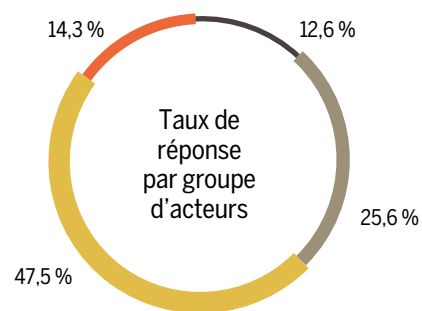
QUATRE PRINCIPAUX RÉSULTATS ÉMANENT DE L'ÉTUDE:

1. La sécurité dans les tanneries-mégisseries est un aspect prioritaire pour tous les acteurs de la chaîne de valeur du cuir, mais la façon d'appliquer un devoir de vigilance n'est pas envisagée partout avec le même niveau de maturité.
2. On observe une grande confusion parmi les acteurs du secteur à propos des instruments existants pour évaluer la sécurité dans les tanneries, alors que l'outil OiRA mérite d'être mieux connu.
3. Les clients du cuir en aval de la chaîne de valeur (marques et groupes de commerce de détail) ont un rôle primordial à jouer pour améliorer la santé et la sécurité dans les tanneries-mégisseries.
4. Instaurer un devoir de vigilance en matière de santé/sécurité dans les tanneries-mégisseries peut ouvrir de belles perspectives commerciales, tandis que l'incapacité à mettre en place de bonnes pratiques entraîne un risque important de perte de compétitivité.

Ces résultats seront analysés dans le présent rapport sur la base des données recueillies. Une meilleure compréhension de la situation actuelle aidera la chaîne de valeur du cuir à profiter des bonnes pratiques à l'œuvre et du travail déjà réalisé et d'optimiser les opportunités offertes.

Sur les 238 personnes ayant répondu à l'enquête, la décomposition est la suivante:

Figures 1 et 2 - Taux de réponse par groupe d'acteurs
Taux de réponse par taille.





TAUX DE RÉPONSE PAR TYPE D'ENTREPRISE :

Tanneries-Mégisseries et Syndicats : cette catégorie comprend les propriétaires de tannerie/mégisserie (46 %), les travailleurs de tannerie-mégisserie (47 %) et les représentants syndicaux (7 %)

Marques et Acheteurs du cuir : les 30 marques et acheteurs de cuir opèrent dans les secteurs de la chaussure (83 %), du prêt-à-porter, y compris ceintures et gants (53 %), de la maroquinerie, y compris sacs à main, portemonnaies, sacoches, etc. (53 %), du mobilier (10 %) et de l'automobile (3 %) *.

- Concernant la marque, parmi les 30 marques et acheteurs du cuir, 57 % ont une marque internationale, 47 % une marque nationale, 30 % une marque supranationale (UE, par ex.) et/ou 20 % une marque locale.
- Quant au secteur d'activité, 73 % de ces 30 marques/acheteurs gèrent leur propre production, tandis que 53 % la confient à des sous-traitants.

Fournisseurs des tanneries-mégisseries : il s'agit pour la plupart de fournisseurs de produits chimiques (91,4 %), avec une minorité de fournisseurs de machines-outils (8,6 %).

Autres parties prenantes : cette catégorie englobe des ONG, des centres de recherche, des consultants ou encore des fédérations. Il comporte les catégories suivantes : « autres » (73,8 %), consommateurs (4,9 %), ONG (19,7 %) et administrations publiques (1,6 %).

Tableau 1 - Taux de réponse par pays.

Pays	Tanneurs-Mégisseries et Syndicats	Marques et Acheteurs de cuir	Fournisseurs de Tanneries-Mégisseries	Autres parties prenantes
RU	7,1 %	12,9 %	5,9 %	16,7 %
Allemagne	11,5 %	3,2 %	17,6 %	11,7 %
Espagne	11,5 %	16,1 %	47,1 %	11,7 %
France	17,7 %	12,9 %	0,0 %	3,3 %
Italie	20,4 %	6,5 %	11,8 %	13,3 %
Portugal	12,4 %	0,0 %	2,9 %	1,7 %
Roumanie	4,4 %	29,0 %	2,9 %	15,0 %
Autriche	4,4 %	6,5 %	0,0 %	5,0 %
Autres	10,6 %	12,9 %	11,8 %	21,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

* Toutes ces informations (destination sur le marché, sources de production et types de marque) ont été recueillies dans l'enquête. Les personnes avaient la possibilité de choisir plusieurs options. C'est pourquoi les pourcentages présentés ici ne se réfèrent pas au nombre total de réponses mais au nombre de marques et d'acheteurs de cuir, à savoir 30.

Résultat clé 1

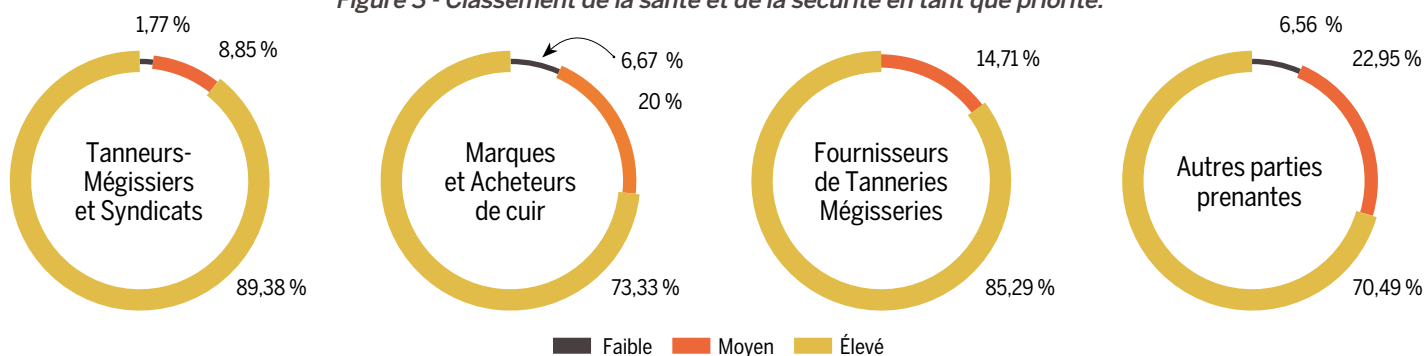
LA SÉCURITÉ DANS LES TANNERIES-MÉGISSERIES EST UN ASPECT PRIORITAIRE POUR TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR DU CUIR, MAIS LA FAÇON D'APPLIQUER UN DEVOIR DE VIGILANCE N'EST PAS ENVISAGÉE PARTOUT AVEC LE MÊME NIVEAU DE MATURITÉ.



Les acteurs de la chaîne de valeur du cuir en Europe n'hésitent pas à placer la sécurité et la santé dans les tanneries-mégisseries en tête des priorités. Étonnamment, 6 à 7 % des acheteurs de cuir et autres parties prenantes minimisent encore l'ampleur de la demande sociétale à l'égard de l'exercice d'un devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement de la mode. Cela ne peut s'expliquer que par une mise en œuvre inégale des stratégies d'entreprise en matière de santé et de sécurité dans la chaîne de valeur des tanneries-mégisseries, ce qui témoigne d'un certain manque de maturité.

Le niveau de maturité dans la gestion du devoir de vigilance dans la chaîne de valeur du cuir peut être étudié de différentes façons. Outre le degré de transparence dans les communiqués adressés aux consommateurs et aux clients au sujet des conditions de santé et de sécurité sur les lieux de production du cuir, nous avons également évalué si les travailleurs recevaient des informations transparentes au sujet des risques liés à leurs activités dans les tanneries-mégisseries.

Figure 3 - Classement de la santé et de la sécurité en tant que priorité.



Environ deux tiers des opérateurs, qu'ils vendent du cuir ou des produits en cuir, ne communiquent pas encore de façon spontanée à leurs clients situés en aval de la chaîne de valeur au sujet des conditions de santé et de sécurité dans les tanneries-mégisseries. Parmi ceux qui le font, les opérateurs européens semblent légèrement plus enclins à transmettre ce type d'informations à leurs clients.

En revanche, il semble que la plupart des entreprises de la chaîne de valeur du cuir font preuve de transparence en interne. Les acheteurs et les vendeurs de cuir mettent leur **rapport d'analyse des risques en matière de santé et de sécurité (RRS&S)** à disposition de leur personnel (c'est le cas de 70 % des tanneurs-mégisseries et syndicats et de 77 % des marques et acheteurs de cuir). Il semblerait que la directive-cadre européenne relative à la sécurité et à la santé au travail (directive 89/391 CEE), qui exhorte les employeurs à informer leurs travailleurs au sujet des risques liés à leur travail, soit largement reconnue dans le secteur.

Tandis qu'il revient à chaque État membre de l'UE de légiférer sur une telle obligation légale, les réponses indiquent que les travailleurs des tanneries-mégisseries ne sont pas informés de l'ensemble des risques encourus sur leur lieu de travail.

Un tiers seulement des opérateurs communiquent spontanément au maillon suivant de la chaîne au sujet des conditions de sécurité des tanneries-mégisseries. Des progrès sont donc à faire à cet égard, bien que les acteurs du secteur semblent travailler dans ce sens, à en croire les réponses obtenues au sujet du contrôle de la sécurité dans les usines. En conséquence, nous avons voulu savoir s'ils demandaient des garanties à leurs fournisseurs et si oui, lesquelles.

Figure 4 - Parties prenantes informant leurs clients/consommateurs des conditions de santé et de sécurité (%).

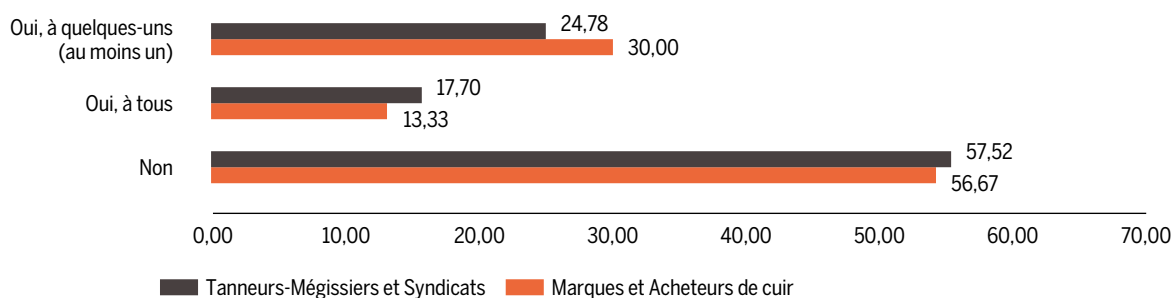


Figure 5 - Accès du personnel au RAR - S&S (%).

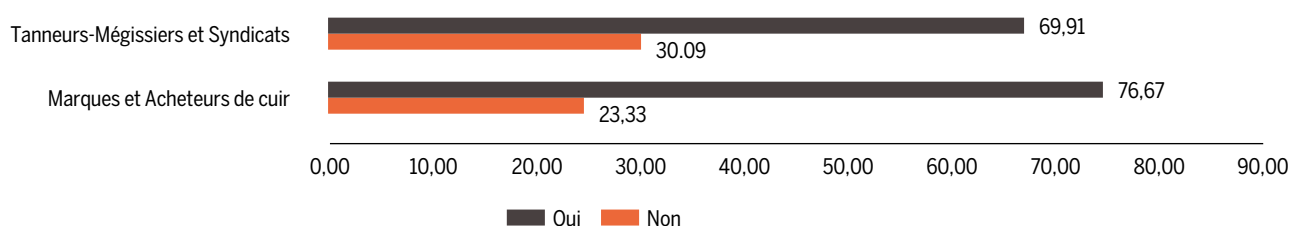
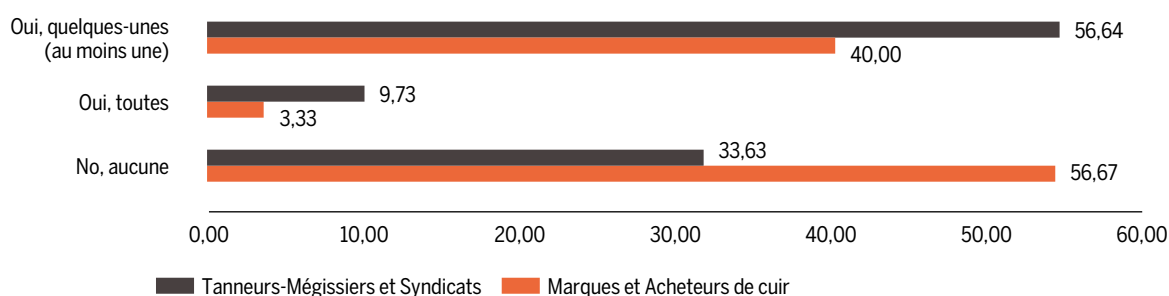


Figure 6 - Clients/Consommateurs demandant des garanties au sujet de la mise en œuvre du RAR - S&S dans les tanneries-mégisseries (%).



La figure 6 révèle une dichotomie entre les tanneurs-mégissiers et les marques/acheteurs de cuir concernant la recherche de garanties sur la mise en œuvre d'un RAR - S&S sur les lieux de production. En effet, 57 % des marques et des acheteurs de cuir et 34 % des tanneries-mégisseries affirment qu'aucun de leur client ne leur demande de garanties concernant l'application d'un RAR - S&S pour leur approvisionnement en cuir, tandis que 10 % des tanneurs-mégissiers et 3 % de leurs clients/consommateurs affirment le contraire. Les producteurs de cuir et leurs clients exercent une vigilance plus étroite concernant la sécurité au travail que d'autres segments du secteur du cuir. D'autres résultats de l'enquête semblent le confirmer: 40 % des marques et des acheteurs de cuir et 57 % des tanneries ont des clients qui leur demandent au moins une garantie concernant l'application d'un RAR - S&S sur les lieux de production.

On note qu'il y a peu de demandes concernant les instruments concrets mis en place en matière de santé et de sécurité au travail. Cela peut s'expliquer par le fait que la plupart des clients des marques et des acheteurs de cuir sont des consommateurs. Pourtant, la sécurité sur les chaînes d'approvisionnement des marques de textile est un enjeu de plus en plus pressant, qui est appelé à s'accroître encore avec les demandes d'« étiquetage social ». Les tanneries-mégisseries semblent de plus en plus concernées par cette demande de garanties de la part de leurs clients (marques et acheteurs de cuir).

Les marques et les acheteurs de cuir constituant le groupe le plus important dans la chaîne d'approvisionnement du cuir, si les ONG étaient amenées à dénoncer de mauvaises pratiques en matière de S&S dans les chaînes d'approvisionnement du cuir, les marques verraient leur nom circuler et leur réputation entachée. Nous avons demandé à tous les acteurs quel type de garantie ils recherchent (figure 7).

De plus, nous avons demandé aux fournisseurs de cuir si leurs clients leur avaient demandé des garanties au sujet des conditions de travail dans les tanneries (figure 8).

La disparité des réponses témoigne d'une grande confusion à ce sujet, qui trahit un niveau de maturité très variable dans le secteur.

Nous avons également demandé aux tanneries-mégisseries et aux acheteurs de cuir s'ils savaient si leurs fournisseurs de cuir s'étaient dotés d'un RAR - S&S et l'appliquaient.

Il s'avère que la plupart des acteurs de la chaîne de valeur du cuir ne sont pas sûrs que leurs fournisseurs de cuir se soient dotés d'un RAR S&S et l'appliquent effectivement. Pour le groupe des tanneries-mégisseries, si on retire de l'analyse les entreprises qui ne travaillent pas depuis la rivière, le résultat pour « connaissance d'un RAR S&S de fournisseur » passe à pratiquement deux tiers (62,5 %). Cela témoigne d'un manque de connaissance au sujet des pratiques S&S chez les fournisseurs en amont de la chaîne de valeur, qui expose les acheteurs en aval à des risques de réputation.

Enfin, le niveau de soutien apporté aux fournisseurs en amont, dans la mise en œuvre de bonnes pratiques, est aussi un indicateur de maturité, étant donné les doutes autour de certains aspects essentiels des activités, comme l'exercice d'un devoir de vigilance au sujet de la sécurité dans les tanneries-mégisseries.

Nous avons également cherché à savoir si les acteurs de la chaîne de valeur du cuir offraient à leurs fournisseurs des formations en usine en matière de S&S. Les données révèlent qu'une telle pratique n'est pas courante (70 % des marques et des acheteurs de cuir et environ 80 % des tanneries et des syndicats). Il y a donc de gros progrès à faire dans ce sens.



Figure 7 - Si vous demandez des garanties à vos fournisseurs de cuir, il s'agit de (%).

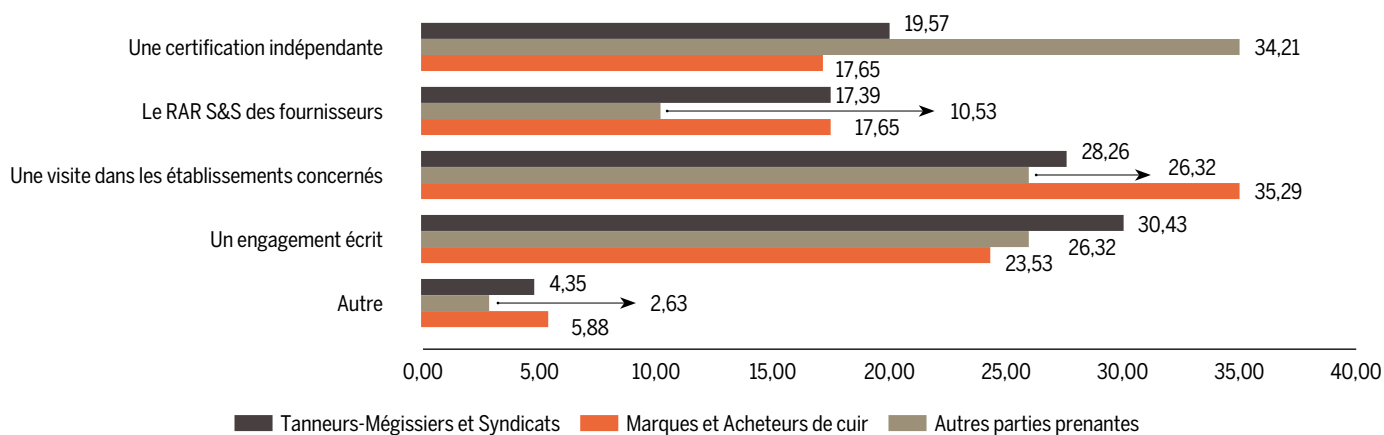


Figure 8 - Si vos clients vous ont demandé des garanties, il s'agit de (%).

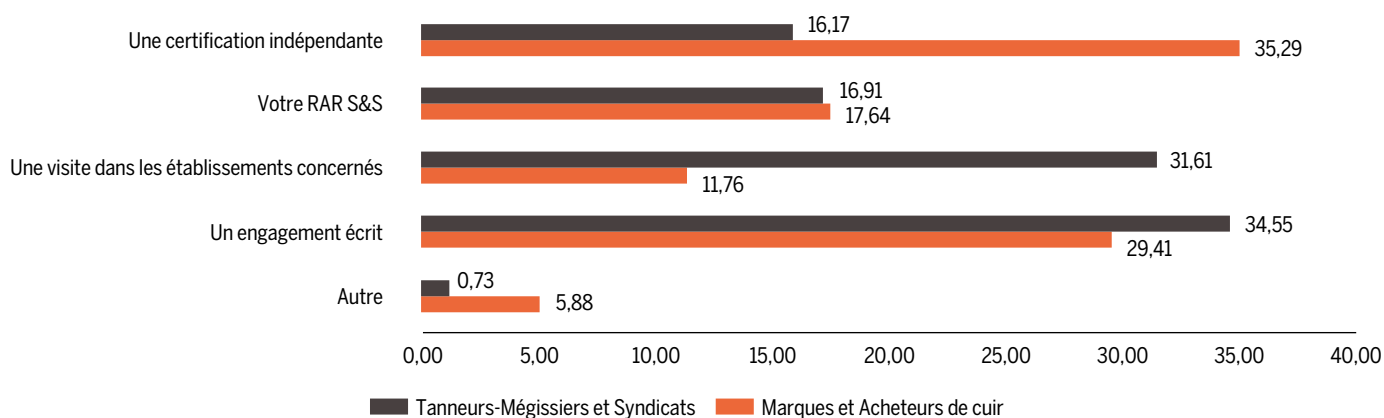


Figure 9 - Fournisseurs de cuir dotés d'un RAR S&S (%).

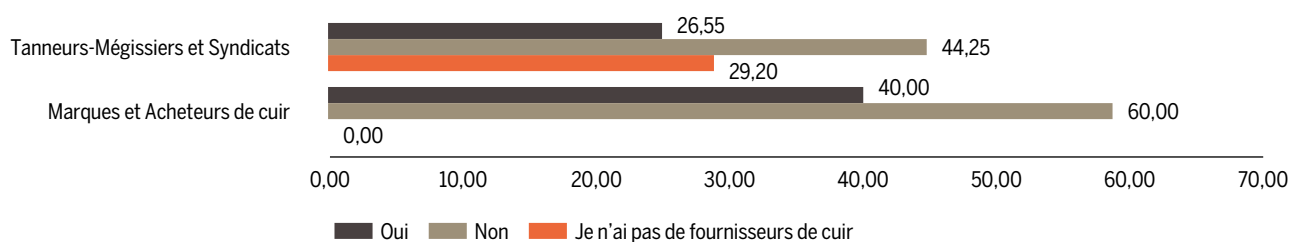
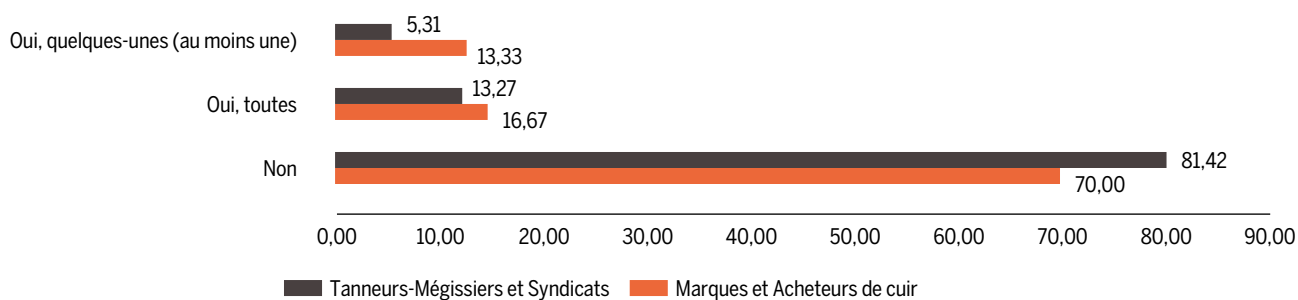


Figure 10 - Parties prenantes offrant à leurs fournisseurs des formations en usine en matière de S&S (%).



Résultat clé 2

ON OBSERVE UNE GRANDE CONFUSION DANS LE SECTEUR À PROPOS DES INSTRUMENTS PERMETTANT D'ÉVALUER LA SÉCURITÉ DANS LES TANNERIES-MÉGISSERIES, ALORS QUE L'OUTIL **OIRA** MÉRITE D'ÊTRE MIEUX CONNU.

Le rapport d'analyse des risques en matière de santé et de sécurité (RAR S&S) permet aux entreprises d'évaluer les conditions de santé et de sécurité au travail et de présenter les mesures retenues pour prévenir, réduire ou éliminer les risques identifiés. Ce rapport préconise un équipement de protection personnelle adapté aux travailleurs et établit la stratégie de suivi adoptée par l'entreprise ainsi que la formation correspondante. C'est un outil solide qui révèle la présence de risques et la façon dont ils sont détectés et pris en charge.

Il est important de savoir comment un tel outil a été mis en place dans une entreprise, car il demande un certain degré de connaissances au sujet des processus et des produits utilisés en production.

Dans les deux groupes, la plupart des opérateurs élaborent leur rapport en interne, avec un résultat légèrement supérieur chez les marques et les acheteurs de cuir (figure 11). Près de deux tiers des marques et des acheteurs de cuir ont défini en interne les exigences en matière de S&S qu'ils souhaitent voir appliquées chez leurs fournisseurs.

L'enquête cherchait à savoir si les personnes interrogées considéraient qu'un RAR S&S permettait de rendre compte de la prise en charge de la sécurité sur les lieux de travail.

Tous les groupes s'accordent à dire qu'en général, un RAR S&S permet de rendre compte de la gestion de la sécurité sur les lieux de travail (figure 12). On observe cependant de légères différences entre les groupes, liées pour la plupart à la position sur la chaîne de valeur du cuir. Curieusement, le nombre de personnes sans opinion est plutôt élevé (39 %) chez les « autres parties prenantes ». Il s'agit d'un groupe composé d'ONG, de centres de recherche et de consultants qui ne sont pas forcément familiarisés avec les RAR S&S. Toutefois, 56 % d'entre elles considèrent qu'il s'agit d'un outil pertinent. Tous les autres groupes affichent un taux de confiance bien plus élevé : 4/5 des tanneries, syndicats et fournisseurs de tannerie ont répondu oui, contre près de 97 % des marques et des acheteurs de cuir.

Figure 11 - Comment le RAR S&S a-t-il été élaboré (%)

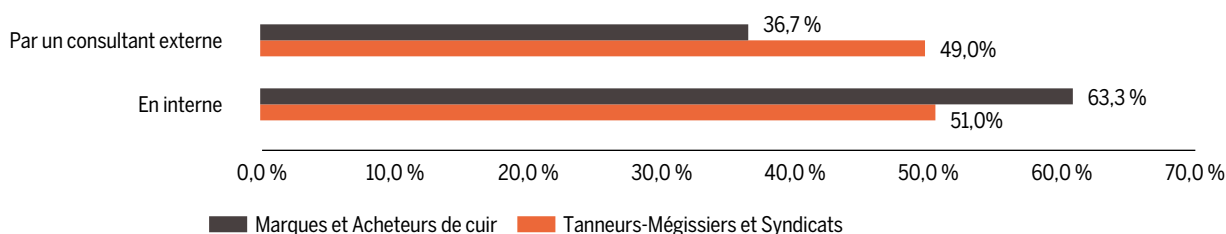
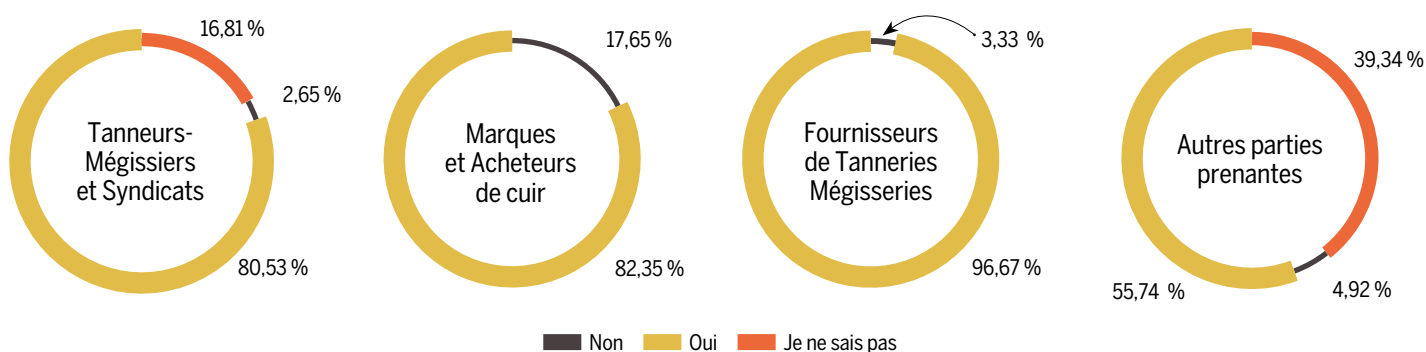


Figure 12 - Utilité du RAR S&S pour chaque groupe (%)





On observe une certaine confusion chez les parties prenantes au sujet de l'existence de normes propres au secteur de la tannerie-mégisserie en matière de santé et de sécurité. Pour évaluer leurs connaissances en la matière, l'enquête proposait une série d'options propres à la tannerie (outil OiRA) et d'autres plus générales (SA 8000, ISO, CEN), ainsi qu'un protocole d'audit environnemental bénéficiant d'une certaine réputation dans le secteur du cuir mais n'ayant pas de section S&S (LWG).

Les résultats montrent que les quatre groupes ignorent largement l'existence du seul outil d'analyse des risques propre au secteur du cuir (figure 13). La norme ISO est la référence la plus connue, alors qu'elle ne fournit qu'un cadre de travail qu'il faut adapter aux besoins de chaque secteur. Vient ensuite LWG, dont le protocole d'audit n'aborde pourtant pas la question de S&S. Le troisième rang est occupé par SA 8000, un outil générique.

On peut s'étonner du fort taux de connaissance des normes ISO. En réalité, la norme ISO 45001 relative aux systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail n'est entrée en vigueur qu'en mars 2018 et elle ne concerne pas spécifiquement la tannerie-mégisserie. Cela semble indiquer que les personnes interrogées ne connaissent pas vraiment les outils à leur disposition sur le marché.

SA 8000 est une norme privée reconnue dans le monde entier, axée avant tout sur la responsabilité sociale. Même si les questions de S&S en font partie, il ne s'agit pas d'un outil d'analyse des risques en matière de sécurité et de santé au travail.

Figure 13 - Références en matière de S&S connues par les parties prenantes (%).

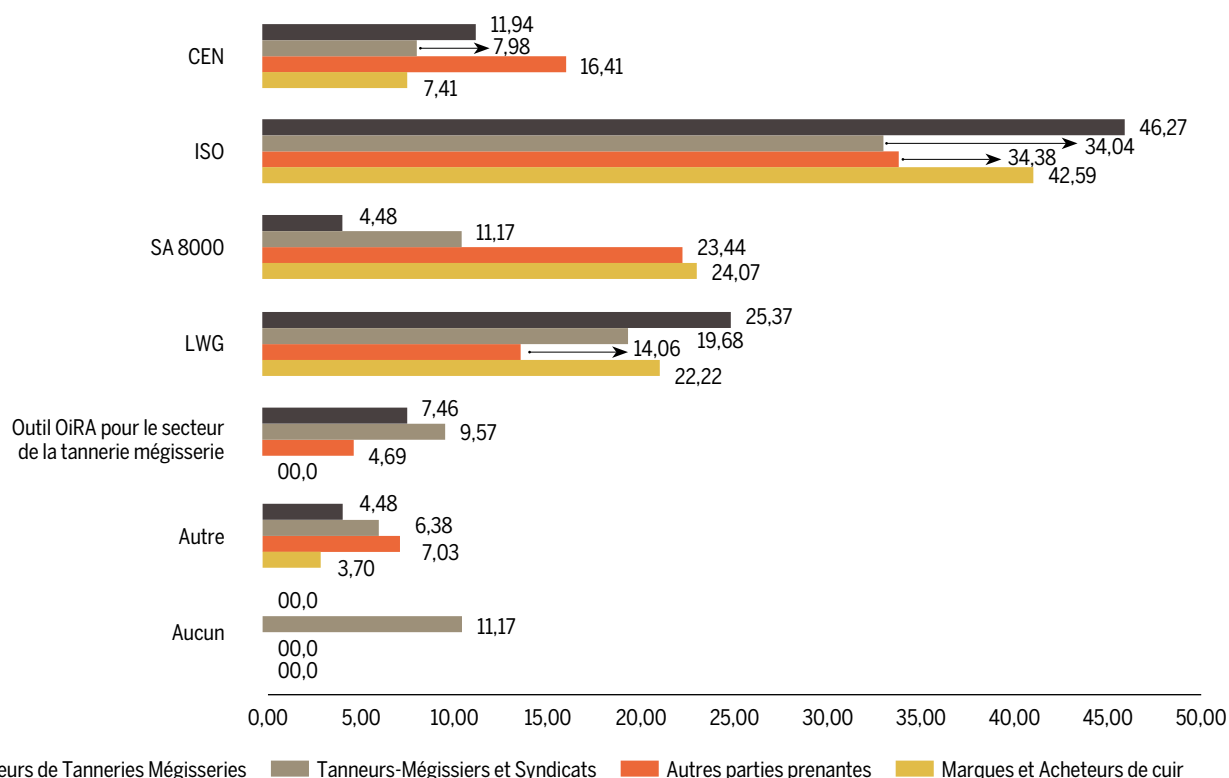
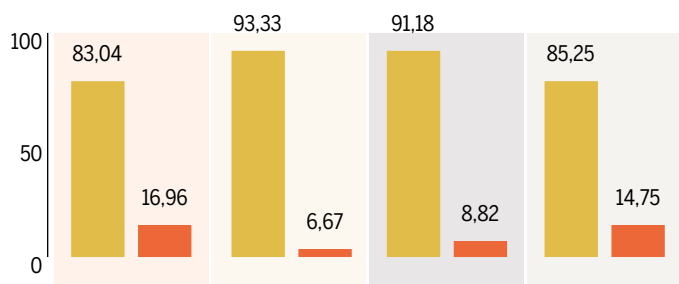


Figure 14 - Utilisation de l'outil interactif d'analyse des risques OiRA (%).



La référence la moins connue est OiRA, avec seulement 6 % de réponses au total, et près de 10 % pour les tanneries-mégisseries et les syndicats. Cinq ans après son lancement en 2012, OiRA a gagné une certaine renommée dans le secteur. Mais il reste encore un fort potentiel pour cet outil sectoriel.

La plupart des parties prenantes ne prennent pas en compte l'outil gratuit OiRA pour identifier les risques sur les lieux de travail. Les tanneries-mégisseries et leurs clients n'utilisent pas cet instrument pour élaborer leur RAR ou établir les conditions de sécurité et de santé au travail exigées à leurs fournisseurs (figure 14). Ce résultat indique que l'outil OiRA est peu connu dans la chaîne de valeur du cuir. Par ailleurs, on observe que les grandes entreprises et les structures de taille moyenne ont moins tendance à utiliser l'outil OiRA. Autrement dit, OiRA est davantage connu et utilisé dans les petites entreprises.

Par ailleurs, la confusion au sujet d'OiRA concerne la plupart des personnes interrogées, qui n'ont pas d'avis sur la capacité de cet instrument à répondre à l'ensemble des risques en tannerie-mégisserie (figure 15).

Figure 15 - Pertinence de l'outil OiRA pour les quatre groupes.

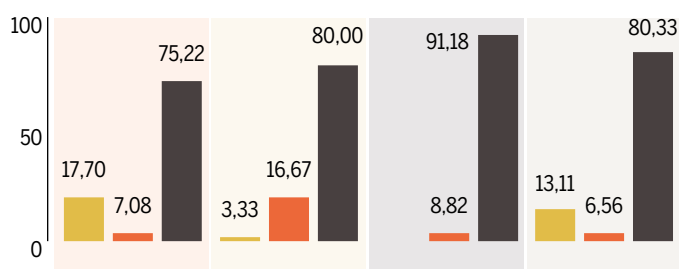
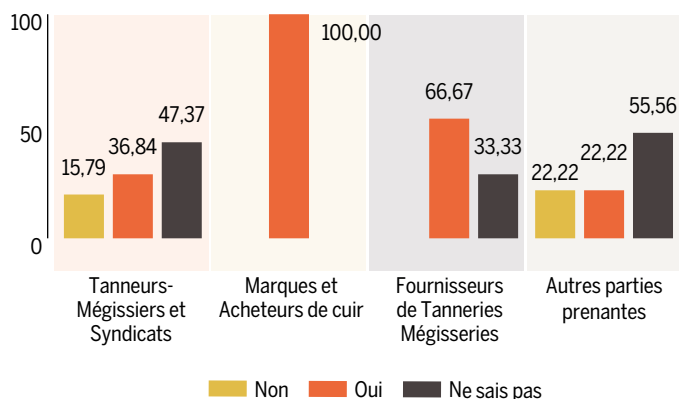


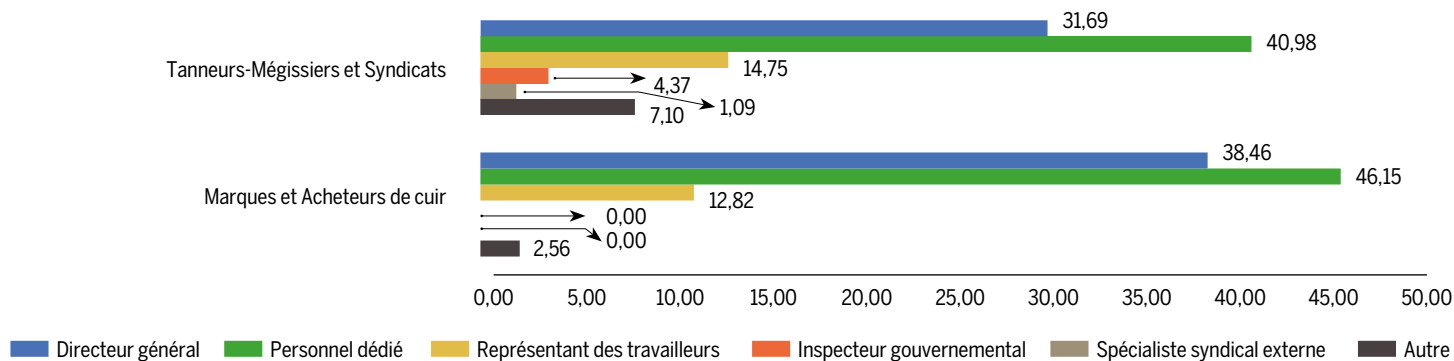
Figure 16 - Pertinence d'OiRA pour ceux qui connaissent cet outil dans les quatre groupes.



Cependant, parmi ceux qui connaissent l'outil OiRA, les acheteurs de cuir et les fournisseurs de produits chimiques et de machines-outils semblent plus convaincus de la capacité de l'outil à répondre à tous les risques de la production du cuir (figure 16). Curieusement, un tiers à peine des tanneries-mégisseries font confiance à OiRA pour répondre à tous les risques essentiels.

L'enquête interrogeait également toutes les parties prenantes sur leur pratique concernant la personne responsable de superviser la mise en œuvre du RAR S&S dans les tanneries. (Figure 17)

Figure 17 - Personne chargée de superviser la mise en œuvre du RAR S&S sur les lieux de travail (%).



*La question posée était « Qui est chargé de superviser la mise en œuvre de ce RAR S&S ? » L'idée était de savoir à quelle personne ou à quel poste au sein de l'entreprise revenait la responsabilité de la mise en œuvre du RAR.



Le tableau 2 présente les différents rôles associés au suivi de la mise en œuvre du RAR S&S dans les tanneries-mégisseries, en fonction des catégories de parties prenantes.

On constate là encore une grande confusion. Si on observe de plus près les catégories répertoriées verticalement dans la chaîne d’approvisionnement du cuir, le personnel dédié semble être l’option préférée pour les deux groupes (46 % des marques et acheteurs de cuir et 41 % des tanneurs et syndicats). Pour les deux groupes, les autres personnes identifiées comme responsables de superviser la mise en œuvre du RAR S&S sont le directeur général, suivi des représentants des travailleurs et d’autres membres du personnel. Cependant, le taux d’opérateurs identifiant leur directeur général comme responsable est plus faible chez les tanneurs-mégisseries et les syndicats que chez les marques et les acheteurs de cuir (32 % contre 38%).

À l’inverse, les marques et les acheteurs de cuir font moins peser cette responsabilité sur les représentants des travailleurs et autres membres du personnel que ne le font les tanneurs -mégisseries et les syndicats.

Concrètement, pour les tanneurs-mégisseries et les syndicats, le directeur général est chargé de superviser la mise en œuvre du RAR S&S dans 32 % des cas, notamment dans les entreprises moyennes (34 %), suivies des petites entreprises (31 %), des grandes entreprises (19 %) et les microentreprises (16 %). Concernant les marques et les acheteurs de cuir, la personne responsable correspond à la catégorie du personnel dédié (46%), notamment dans les grandes entreprises (61%), suivies des PME (17%) et des microentreprises (6%).

Tableau 2 - Personne chargée de superviser la mise en œuvre du RAR S&S sur les lieux de travail (%).

	Marques et Acheteurs de cuir	Autres parties prenantes	Tanneurs-Mégisseries et Syndicats	Fournisseurs de Tanneries Mégisseries	Total
Directeur général	38.46	23.19	31.69	21.67	28.10
Personnel dédié	46.15	29.71	40.98	48.33	38.81
Représentant des travailleurs	12.82	20.29	14.75	13.33	16.19
inspecteur gouvernemental	0.00	10.87	4.37	13.33	7.38
spécialiste syndical externe	0.00	10.14	1.09	1.67	4.05
Autre	2.56	5.80	7.10	1.67	5.48
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
	N= 39	N= 138	N= 183	N=60	N= 420

Résultat clé 3

LES CLIENTS EN AVAL DE LA CHAÎNE DE VALEUR DU CUIR (MARQUES ET GROUPES DE COMMERCE DE DÉTAIL) ONT UN RÔLE ESSENTIEL À JOUER POUR AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LES TANNERIES-MÉGISSERIES.

Plus les entreprises sont proches des marchés de consommation, plus leur réputation est exposée. Et plus une marque est grande, moins elle peut se permettre d'essayer des critiques sur des questions de responsabilité sociale. Le risque de réputation est sans doute le premier facteur qui pousse les entreprises à exercer un devoir de vigilance dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Mais comment préviennent-elles les risques en matière de santé et de sécurité au travail ? Ces partenaires en aval de la chaîne de valeur du cuir peuvent-ils transmettre de bonnes pratiques en amont ?

Afin d'aborder la question, nous avons d'abord voulu savoir à quel point les partenaires commerciaux du cuir sont au courant de la sécurité dans les tanneries-mégisseries où ils s'approvisionnent.



Figure 18 - Connaissance de la sécurité dans les tanneries-mégisseries (%).

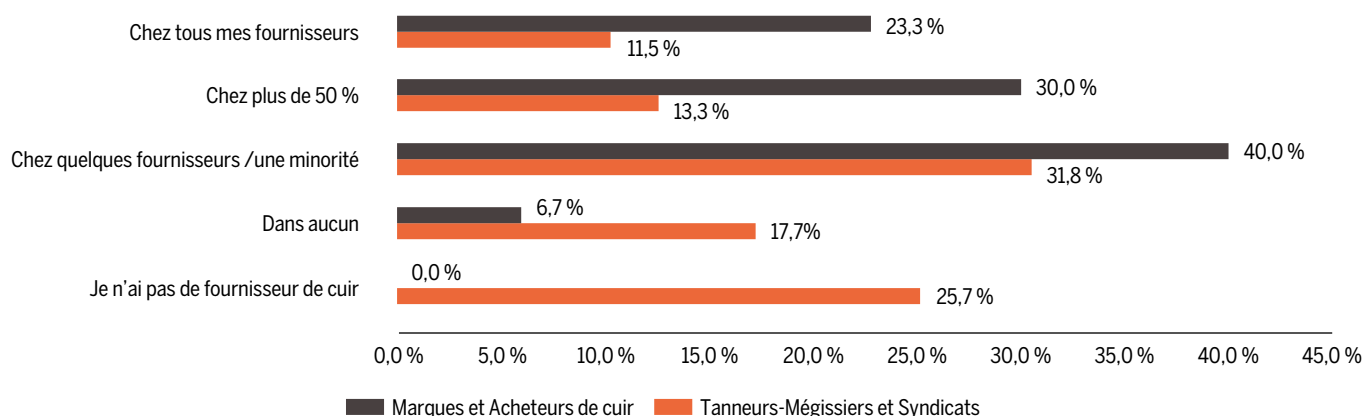
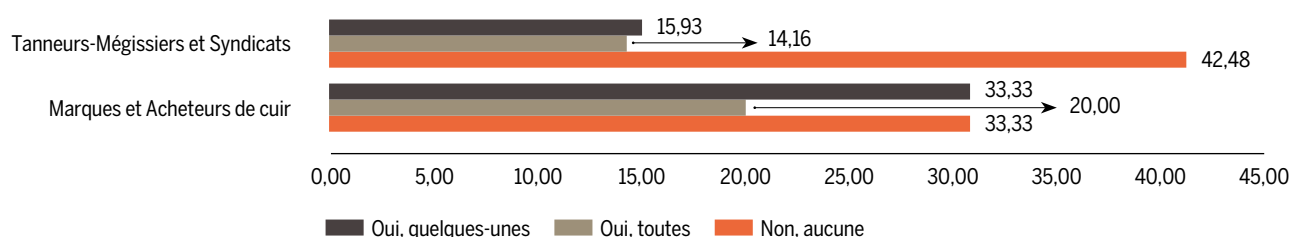


Figure 19 – Garanties demandées au sujet de la mise en œuvre du RAR S&S chez les fournisseurs de cuir (%).



Il s'avère qu'un faible taux de tanneurs-mégisseries connaît les conditions de sécurité chez l'ensemble ou la plupart de leurs fournisseurs (24,8 %), tandis que le résultat est bien supérieur pour les marques et les acheteurs de cuir (53,3 %). Cela se confirme pour les marques et les acheteurs de cuir qui sont deux fois plus conscients des conditions de S&S chez tous leurs fournisseurs que les tanneurs-mégisseries et les syndicats (23,3 % contre 11,5 %)*. Mais la différence n'est pas si prononcée qu'il n'y paraît. Si on retire de l'analyse les entreprises qui n'ont pas de fournisseurs de cuir, le taux de sensibilisation passe à un tiers (33,4%) chez la plupart des fournisseurs, et à 15,9% chez l'ensemble des fournisseurs. Cependant, les marques et les acheteurs de cuir font preuve d'une plus grande connaissance des pratiques de leurs fournisseurs en matière de S&S.

Pour mieux connaître ces conditions de S&S, les entreprises doivent se montrer proactives pour obtenir les informations demandées.

Nous avons déjà vu que 40 % des marques et des acheteurs de cuir et 57 % des tanneries mégisseries ont des clients qui leur demandent au moins une garantie concernant la mise en œuvre d'un rapport d'évaluation des risques S&S dans les tanneries.

Pour compléter le tableau, nous avons également cherché à savoir dans quelle mesure ils demandent eux-mêmes des garanties à leurs fournisseurs.

La plupart des marques et des acheteurs de cuir (53 %) affirment demander des garanties à leurs fournisseurs de cuir, contre à peine un tiers des tanneurs-mégisseries qui se procurent du cuir chez d'autres tanneurs-mégisseries. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les tanneurs-mégisseries se connaissent.

Étant donné le rôle clé joué par ceux qui stimulent la demande en cuir en aval de la chaîne de valeur, nous avons voulu savoir dans quelle mesure les résultats de l'enquête pouvaient révéler les segments de marché les plus et les moins actifs dans l'exercice d'un devoir de vigilance dans leurs chaînes d'approvisionnement.

* Il faut interpréter ces résultats avec prudence car il reste à savoir dans quelle mesure on peut se fier à la capacité des entreprises (plus qu'à leur intention) à obtenir des informations sur les pratiques de leurs fournisseurs en matière de S&S, notamment quand lesdits fournisseurs sont à 3 ou 4 millions de distance sur la chaîne de valeur. Comme nous l'avons souligné plus haut, les grandes entreprises connaissent et supervisent mieux les conditions de santé et de sécurité chez leurs fournisseurs (notamment les marques et les acheteurs de cuir). C'est aussi le cas des entreprises qui rédigent leur RAR en interne, ce qui indique une plus grande capacité à superviser les aspects de S&S dans les chaînes d'approvisionnement complexes, même si une telle supervision n'est pas toujours d'une efficacité optimale.



Les données obtenues ont permis de conclure que 38 % des marques de chaussure, 33 % des marques de meuble, 20 % des marques de maroquinerie et environ 6 % des marques de prêt-à-porter consultées ne demandaient en fait aucune garantie à leurs fournisseurs de cuir (tableau 3). On aurait pu s'attendre à un chiffre supérieur.

Le prêt-à-porter, suivi de la maroquinerie, du mobilier et de la chaussure, semblent les secteurs les plus enclins à exercer un devoir de vigilance dans leurs chaînes d'approvisionnement du cuir. La question ne semble pas concerner les chaînes d'approvisionnement du secteur automobile. En effet, les tanneries-mégisseries où s'approvisionnent les entreprises automobiles sont soumises à de nombreuses conditions corporatives qui prévoient déjà un haut niveau d'exigence en matière de S&S.

La recherche de garanties peut évoluer vers une veille objective sous forme d'audits.

Ainsi, concernant les acheteurs de cuir, l'enquête a également cherché à savoir dans quelle mesure les clients des tanneries-mégisseries audient les lieux de travail de leurs fournisseurs de cuir pour évaluer la sécurité de leurs processus de production.

La figure 20 illustre la perception des fournisseurs de cuir et d'articles en cuir vis-à-vis du maillon suivant de la chaîne de valeur. Alors que la plupart des tanneries-mégisseries affirment être auditées par leurs clients (67,5 %), un tiers à peine de ces derniers disent être à leur tour auditées par leurs propres clients. Cela pourrait à nouveau être lié aux différents types de clients auxquels ont affaire les deux groupes.

Là encore, l'enquête a cherché à savoir dans quelle mesure les vendeurs et les acheteurs de cuir audient les conditions de sécurité chez leurs fournisseurs en cuir (figure 21).

Les données de l'enquête montrent que la plupart des tanneurs-mégisseries n'auditent pas leurs fournisseurs en cuir sur les conditions de sécurité au travail (55 %). Ce résultat est encore plus prononcé (77,5 %) si on retire de l'échantillon les tanneries-mégisseries qui n'ont pas de fournisseurs de cuir. À l'inverse, la plupart des marques et des acheteurs de cuir le font (57 %). Cela peut être lié au fait que la plupart des tanneurs-mégisseries se fournissent en "wet blue" ou en cuir en croûte auprès de fournisseurs qu'ils connaissent, pour des raisons de qualité et de compatibilité avec leurs propres processus de production. Ils peuvent alors juger inutile d'auditer leurs fournisseurs car ils connaissent en profondeur les processus de production du cuir. Cette conclusion ne découle pas des données mais d'une recherche plus approfondie et d'entretiens auprès de tanneurs mégisseries et de membres de représentants syndicaux.

Enfin, nous avons demandé aux parties prenantes d'indiquer dans quelle mesure une certification indépendante des RAR S&S de leurs fournisseurs peut contribuer à prévenir les risques de réputation.

Les deux groupes, fournisseurs et acheteurs de cuir, reconnaissent qu'une certification indépendante concernant les pratiques des tanneries-mégisseries en matière de S&S peut favoriser un climat de confiance sur toute la chaîne de valeur (figure 22). En effet, les données de l'enquête montrent que si les fournisseurs de cuir apportent une certification indépendante au sujet de leur mise en œuvre d'un RAR S&S, les risques de réputation peuvent être prévenus (44 % des tanneries-mégisseries et syndicats; 76 % des marques et des acheteurs de cuir). Là encore, si on retire de l'analyse les entreprises qui ne travaillent pas à partir de la rivière, le taux de tanneries-mégisseries ayant conscience qu'un RAR peut prévenir les risques de réputation passe à 62,5 %.

Tableau 3 – Garantie concernant la mise en oeuvre d'un RAR S&S (%).

	Chaussure	Habillement	Maroquinerie	Mobilier	Automobile
Oui, toutes	19.05	31.25	40.00	33.33	0.00
Oui, quelques-unes (au moins une)	42.86	62.50	40.00	33.33	0.00
Non, aucune	38.10	6.25	20.00	33.33	100.00
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Figure 20 - Clients qui audient la sécurité des processus de production dans les installations (%).

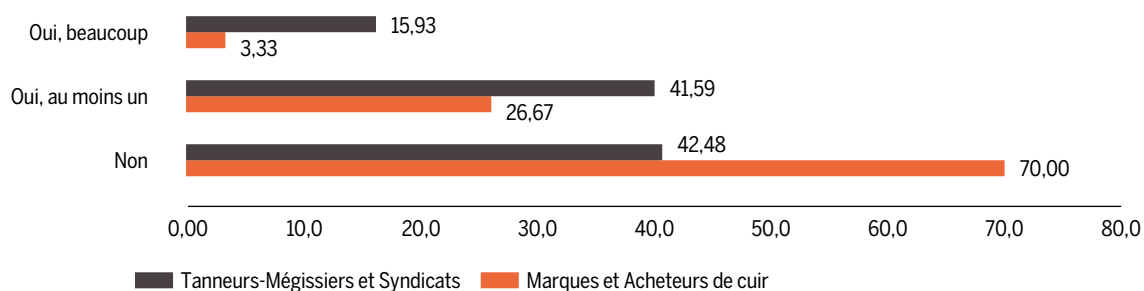


Figure 21 - Tanneries-mégisseries et marques et acheteurs de cuir qui audient leurs fournisseurs de cuir sur la sécurité des installations (%).

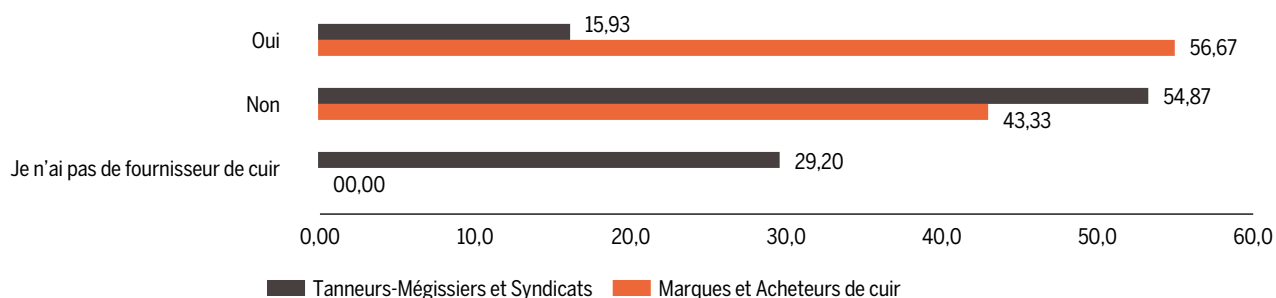
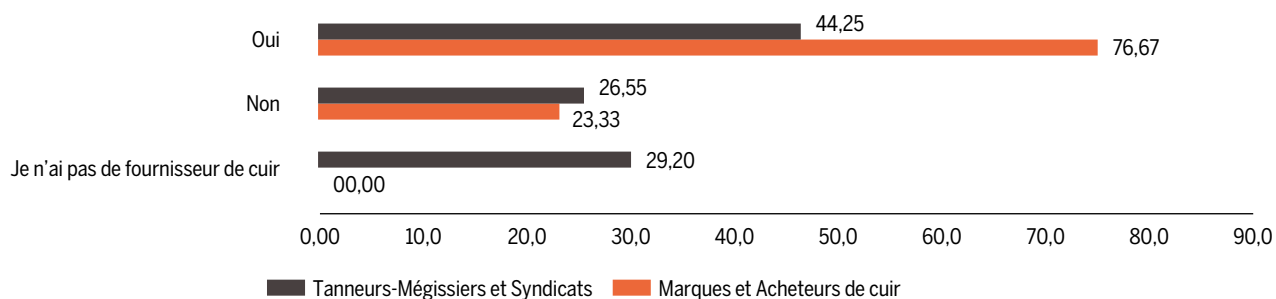


Figure 22 - Prévention des risques de réputation à travers une certification indépendante des RAR du fournisseur (%).



Résultat clé 4

INSTAURER UN DEVOIR DE VIGILANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ/ SÉCURITÉ DANS LES TANNERIES-MÉGISSERIES PEUT OUVRIR DE BELLES PERSPECTIVES COMMERCIALES, TANDIS QUE L'INCAPACITÉ À METTRE EN PLACE DE BONNES PRATIQUES ENTRAÎNE UN RISQUE IMPORTANT DE PERTE DE COMPÉTITIVITÉ.

Les arguments commerciaux ne manquent pas pour exercer un devoir de vigilance visant à évaluer les conditions de santé et de sécurité dans les tanneries-mégisseries et dans la chaîne d'approvisionnement du cuir. En veillant à ce que les personnes qui produisent le cuir travaillent dans les meilleures conditions possibles, vous garantirez la fidélité des travailleurs et la qualité du produit, tout en vous prémunissant contre les risques de réputation. Dans un premier temps, cela peut se traduire par une légère hausse des coûts (car la responsabilité a un coût) mais vous gagnerez sur le long terme. Cette équation s'applique à tous ceux qui achètent du cuir, aussi bien aux tanneries-mégisseries recevant des contributions de leurs collègues qu'aux marques qui sous-traitent leur production de cuir.

Les consommateurs et les clients demandent de plus en plus de garanties en matière de sécurité au travail dans les tanneries-mégisseries, ce qui prouve qu'il existe une vraie demande de devoir de vigilance dans la chaîne de valeur du cuir, notamment dans le secteur de la mode. Plus de 90 % des producteurs de vêtements en cuir, environ 80 % des fabricants de maroquinerie et près de 72 % des fabricants de chaussures en cuir demandent des garanties quant à la sécurité des installations de leurs fournisseurs.



Quand les clients n'obtiennent pas ce qu'ils demandent, ils ont tendance à utiliser le « bâton » et finissent par exclure le fournisseur qui leur pose problème (figure 23). Pour le moment, un nombre infime d'acheteurs de cuir (tanneries-mégisseries ou marques/acheteurs de cuir) arrêteraient immédiatement d'acheter à des fournisseurs qui refuseraient de leur apporter des garanties sur les conditions de sécurité dans leurs installations. En revanche, 66 % des tanneries mégisseries et 63 % des marques et des acheteurs de cuir le feraient après un certain nombre d'avertissements, montrant ainsi que leur patience a des limites.

Si les deux groupes de parties prenantes devaient continuer à acheter pendant un certain temps, en donnant au fournisseur l'opportunité de satisfaire à leur demande, ce délai supplémentaire devrait être utilisé pour appliquer les changements nécessaires pour que le fournisseur de cuir conserve son client.

L'Europe est encore le marché le plus grand et le plus consommateur de cuir et de produits en cuir du monde. Tout le monde souhaite y vendre et l'Europe démontre avec sa politique commerciale ouverte qu'elle souhaite acheter dans le monde entier.

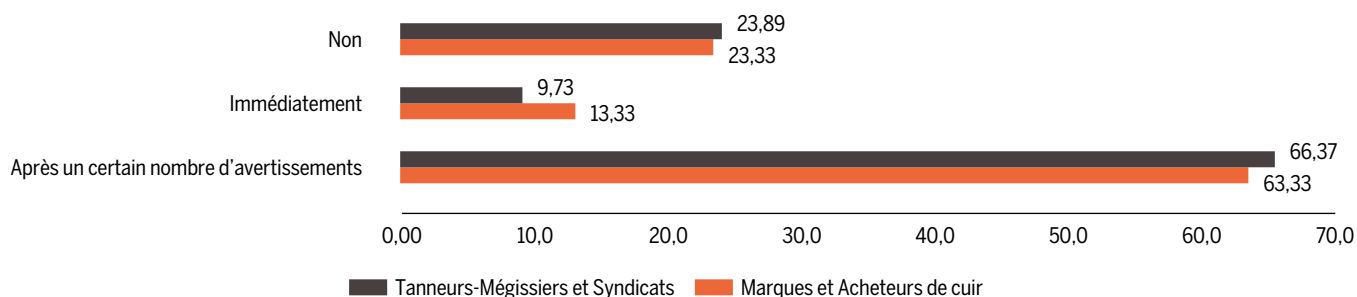
Mais avec une couverture médiatique de plus en plus négative en raison des pratiques abusives reportées chez certains fournisseurs de cuir, les perceptions minent les décisions d'achat, du moins à long terme. Nous avons voulu savoir comment les acheteurs de cuir perçoivent les différents marchés fournisseurs de cuir dans le monde. Nous avons étudié la perception des parties prenantes concernant le niveau d'application des normes S&S dans plusieurs régions du monde (pays de l'UE et de l'Europe extracommunautaire, pays de l'ex-URSS, Asie, Amérique Latine, Afrique, Océanie et Amérique du Nord)* (Figures 24a-h).

Les chiffres montrent que tous les fournisseurs ont un niveau de confiance élevé/moyen uniquement pour les pays de l'UE et d'Amérique du Nord. Les autres régions obtiennent un niveau de confiance moyen/faible (Europe extracommunautaire, Russie et pays de l'ex-URSS, Asie, Amérique Latine, Afrique, et Océanie). Certes, il ne s'agit que de perceptions, mais cela signifie au moins que ces régions n'ont pas su démontrer leur adhérence aux cadres S&S, et au pire qu'elles n'y adhèrent pas du tout. Les régions d'Afrique et d'Asie sont les plus mal perçues, avec des réponses négatives de 1,1 et 1,3 respectivement (score minimum : 1 ; score maximum : 3).

Comme nous l'avons vu, la plupart des réponses reçues proviennent d'Europe, ce qui suggère un niveau de méfiance plus grand vis-à-vis de certaines régions du globe au sein même du secteur. Cela s'explique sans doute aussi par les perceptions en termes de responsabilité sociale en général, y compris sur les questions environnementales.

Cette cartographie perceptuelle peut être interprétée comme un encouragement évident pour les fournisseurs de cuir européens et nord-américains. S'il s'avère que les marques et les acheteurs de cuir ont plus tendance à faire affaire avec des tanneries qui leur apportent des garanties en matière de S&S, celles-ci ont un avantage concurrentiel évident. Mais il va sans dire que l'Europe et l'Amérique du Nord ne peuvent pas satisfaire toute leur demande en cuir sur leur propre marché. D'autres fournisseurs sont nécessaires. L'Asie, qui est sans doute le plus grand fournisseur de cuir au monde, la Russie et les anciennes républiques soviétiques, l'Amérique latine et surtout l'Afrique, auraient tout intérêt à suivre l'exemple des tanneries-mégisseries européennes concernant les conditions de sécurité et de santé pour sécuriser leurs parts de marché. La promotion et l'adoption d'un cadre de travail européen comme OiRA dans ces régions pourraient contribuer à améliorer les perceptions au sein du secteur concernant leur adhérence à des cadres/processus S&S.

Figure 23 - Cesseriez-vous d'acheter du cuir aux fournisseurs qui ne vous apportent pas de garantie en matière de sécurité dans leurs tanneries mégisseries ? (%).



*Il faut souligner que cet aspect ne concerne que la perception des parties prenantes et ne correspond donc pas forcément à la réalité sur le terrain. Par ailleurs, l'Europe correspond à 92 % des réponses reçues, ce qui crée un biais dans les résultats en apportant une vision euro-centrée.

FIGURES 24 A-H - PERCEPTION DU NIVEAU RÉGIONS DU MONDE POUR CHAQUE

Figure 24a - Confiance dans les pays de l'UE.

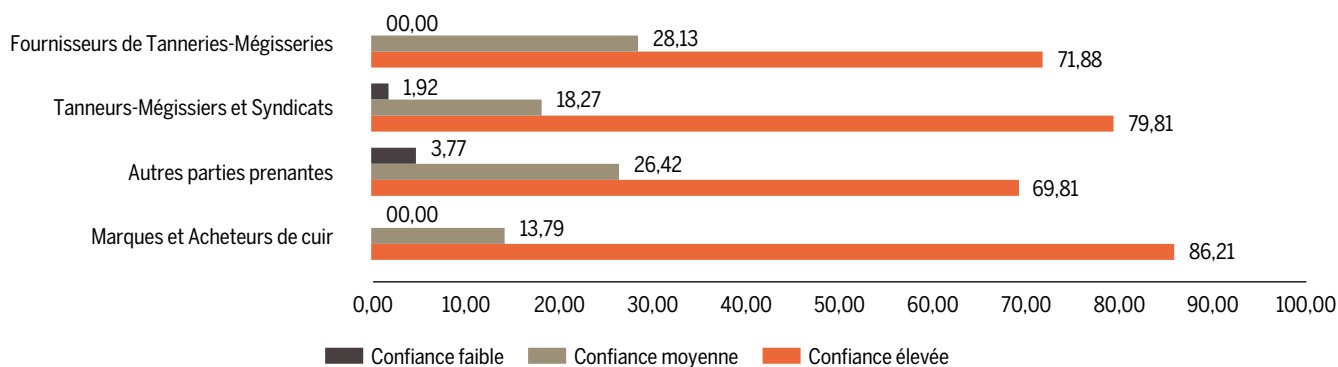


Figure 24b - Confiance dans les pays d'Europe extracommunautaire.

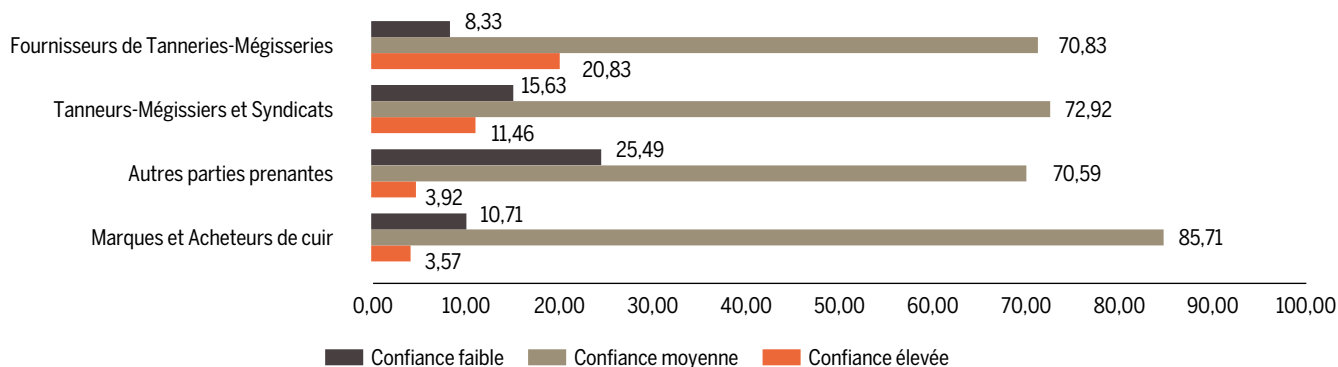


Figure 24c - Confiance dans les pays de l'ex-URSS.

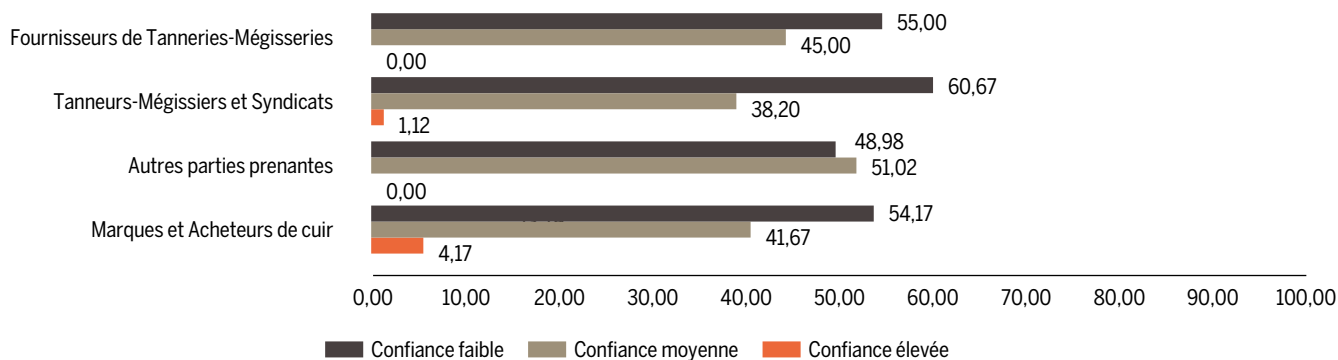
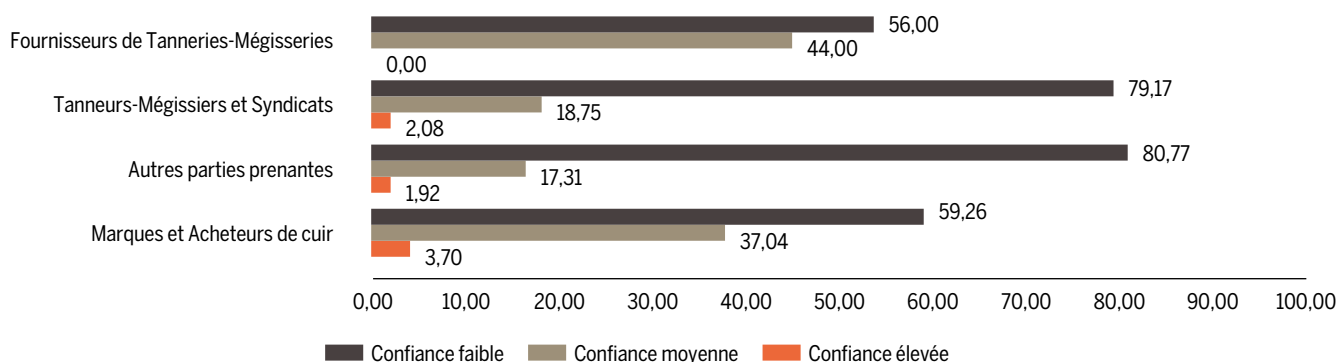


Figure 24d - Confiance dans les pays d'Asie.



D'APPLICATION DES NORMES S&S DANS PLUSIEURS GROUPE DE PARTIE PRENANTE (%).

Figure 24e - Confiance dans les pays d'Amérique latine.

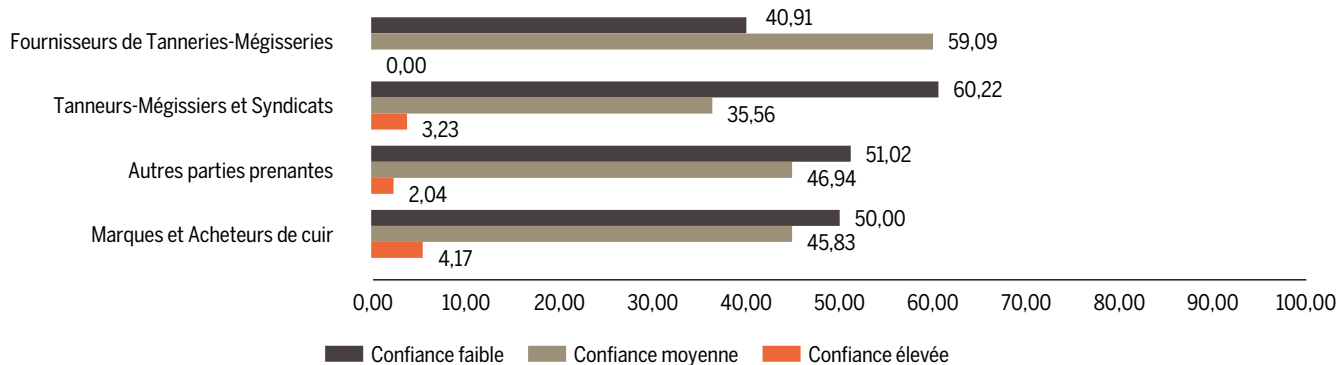


Figure 24f - Confiance dans les pays d'Afrique.

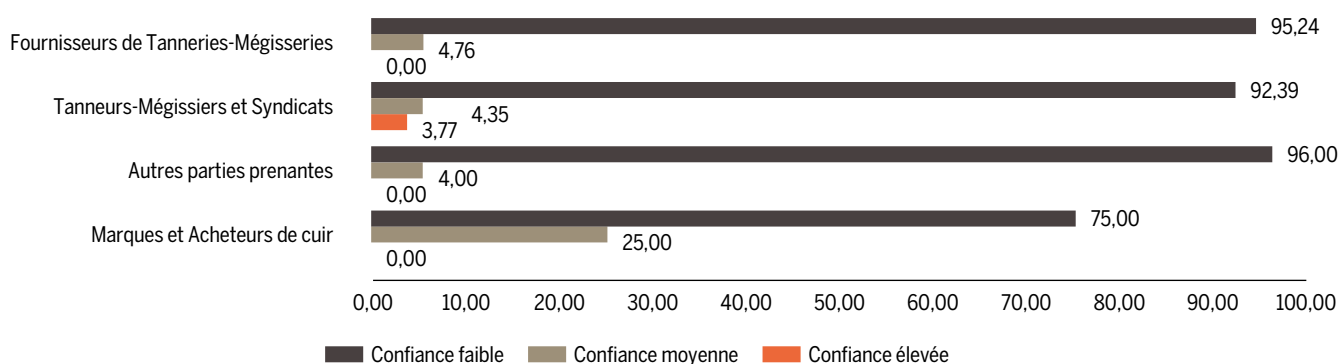


Figure 24g - Confiance dans les pays d'Océanie.

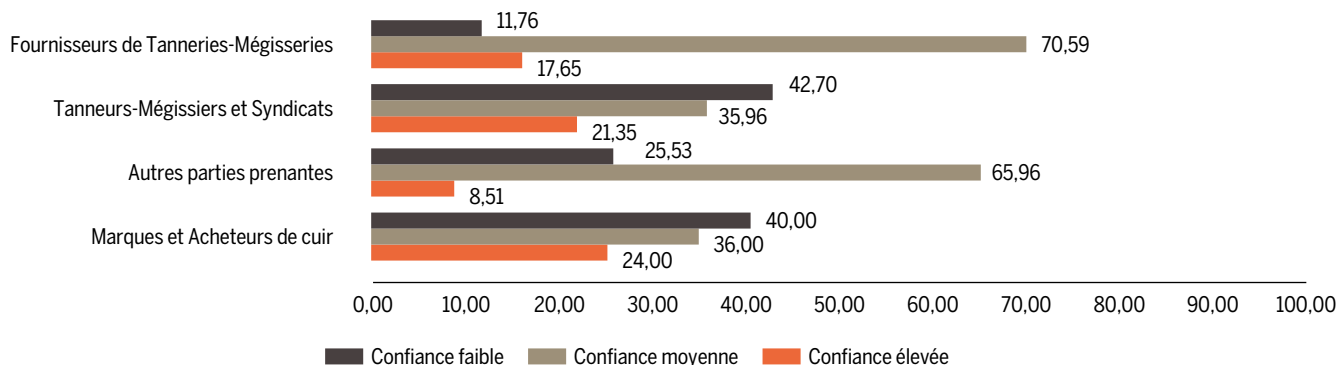
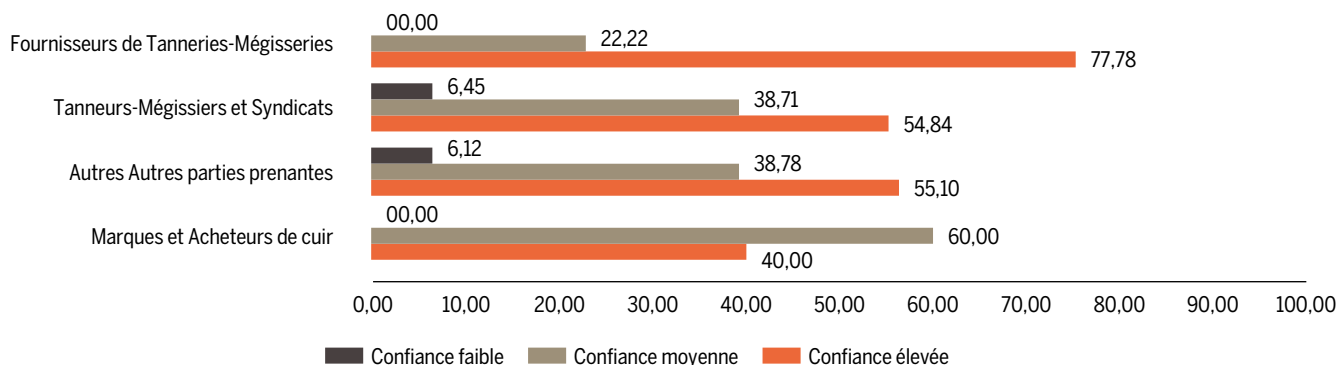


Figure 24h - Confiance dans les pays d'Amérique du Nord.





- 1. LE DIALOGUE SOCIAL À L'ÉCHELLE SECTORIELLE EST UN INSTRUMENT ESSENTIEL** pour un développement durable du secteur. Le renforcer en Europe et l'encourager sur toute la chaîne de valeur du cuir à l'échelle globale ne peut qu'être bénéfique pour les travailleurs et les entreprises.
- 2. OIRA, L'OUTIL GRATUIT ET INTERACTIF D'ANALYSE DU RISQUE** développé par les partenaires sociaux du secteur du cuir européen, doit être promu dans le secteur de la tannerie-mégisserie et ce tout au long de la chaîne de valeur du cuir. Les partenaires sociaux du secteur du cuir à l'échelle nationale, en Europe ou ailleurs, sont invités à l'utiliser et à en assurer la diffusion.
- 3.** L'outil OiRA est disponible gratuitement en anglais. Les parties prenantes du secteur du cuir sont invités à collaborer avec les partenaires sociaux de l'UE pour trouver des mécanismes ou des projets permettant **DE LE TRADUIRE DANS D'AUTRES LANGUES** pour assurer une plus grande diffusion. À cet égard, l'unité cuir de l'ONUDI a déjà manifesté son intérêt pour accompagner le développement d'initiatives naissantes.
- 4.** Il est important de s'assurer que les marques et les acheteurs de cuir, ainsi que les ONG, les centres technologiques et les consultants, connaissent l'existence de l'outil OiRA **AFIN D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DANS LES INSTALLATIONS DES TANNERIES-MÉGISSERIES** et réduire ainsi les risques de réputation tout au long de la chaîne de valeur tout en contribuant à améliorer l'image du secteur.
- 5. LES FOURNISSEURS DE MACHINES-OUTILS ET DE PRODUITS CHIMIQUES** du secteur de la tannerie-mégisserie peuvent tirer des avantages commerciaux en participant à l'amélioration permanente de l'outil OiRA. Ils peuvent transmettre les bonnes pratiques de leur secteur, en donnant des informations sur les risques liés à leurs produits et leur gestion pendant leur utilisation, dans un format qui permette leur assimilation.
- 6.** La chaîne de valeur du cuir devrait envisager d'adopter l'outil OiRA, et notamment son Rapport d'Analyse des Risques, comme une **NORME SECTORIELLE** permettant de communiquer sur les conditions de santé et de sécurité en aval de la chaîne d'approvisionnement. Les RAR certifiés sur la base de l'outil OiRA devraient être reconnus comme une garantie de fiabilité, rendant inutile un audit client.
- 7.** Pour qu'un véritable devoir de vigilance soit exercé dans les tanneries en matière de santé et de sécurité, il faut **UNE COOPÉRATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES DE LA CHAÎNE DE VALEUR DU CUIR**, l'adoption d'une norme (OiRA) sur toute la chaîne d'approvisionnement, le développement de supports de formation adéquats et l'identification d'éléments motivant une bonne couverture médiatique. Nous invitons toutes les parties prenantes à adopter une telle attitude, avec le soutien des autorités publiques correspondantes.

Méthodologie

Dans le cadre de cette recherche, les données ont été recueillies selon une approche quantitative, impliquant l'élaboration d'une enquête en ligne, qui est restée active entre octobre 2017 et février 2018. Toutes les parties prenantes identifiées au préalable ont reçu cette enquête par courriel. Le public ciblé par l'enquête était composé de la sorte :

Tanneurs-Mégisseries et Syndicats

Marques et Acheteurs de cuir

Fournisseurs de Tanneries

Mégisseries

Autres parties prenantes

(ONG, centres de recherche, consultants et fédérations).

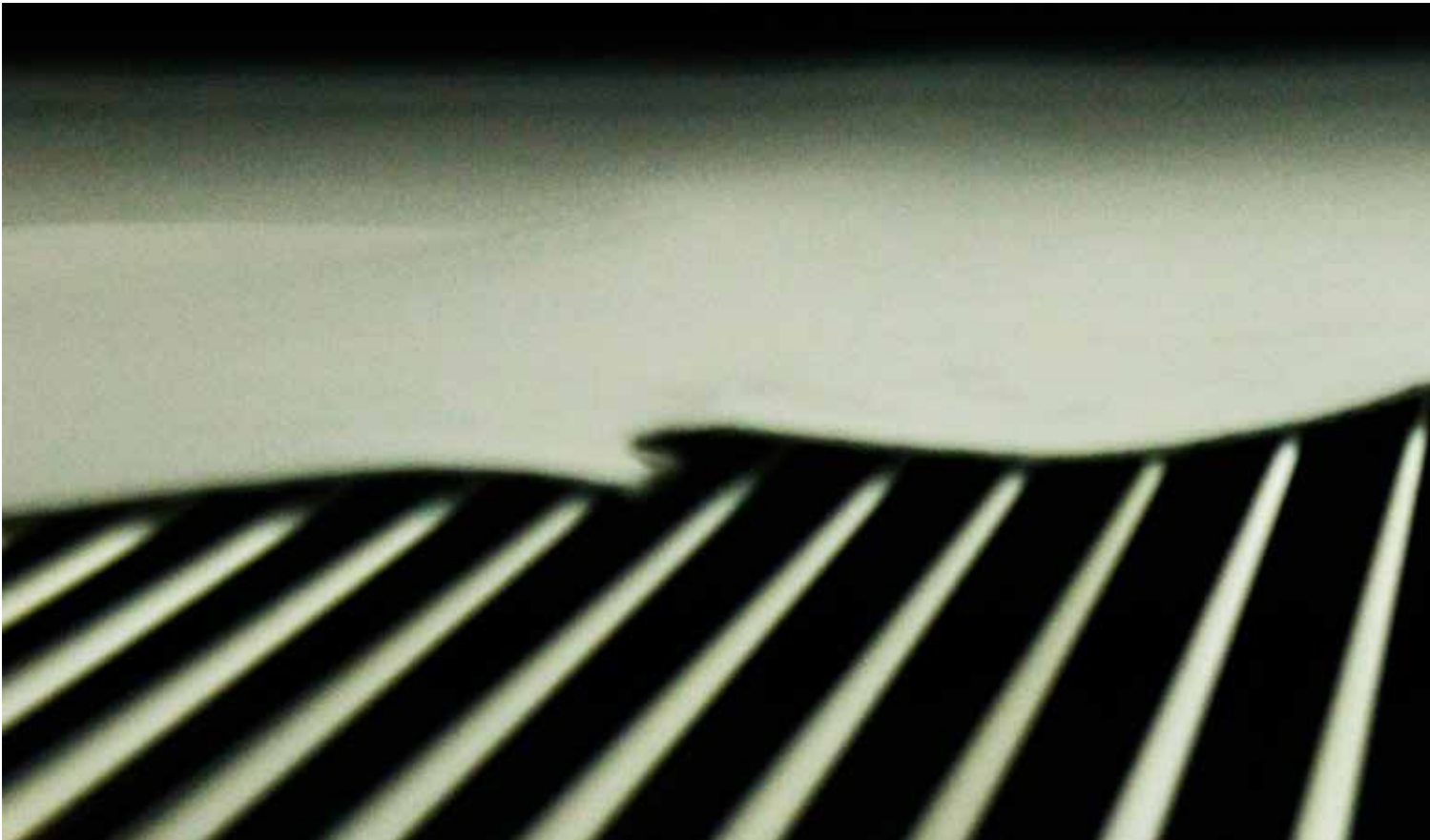
L'enquête visait à fournir des données quantitatives pour répondre à un objectif général et à trois questions de recherche spécifiques :

1. COMMENT LES TANNERIES-MÉGISSERIES D'EUROPE SONT-ELLES RÉGLEMENTÉES ET CONTRÔLÉES EU ÉGARD AUX PRINCIPALES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ, ET DANS QUELLE MESURE ET DE QUELLES FAÇONS PEUVENT-ELLES CONTRÔLER LEURS PROPRES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT EN CUIR ?

2. COMMENT LES FABRICANTS ET LES IMPORTATEURS DE PRODUITS EN CUIR ÉTABLISSENT DES NORMES ET CONTRÔLENT LES CONDITIONS DE TRAVAIL TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ?

3. COMMENT LES OBSERVATEURS ET D'AUTRES PARTIES PRENANTES OBSERVENT-ILS ET INTERAGISSENT-ILS AVEC LA FILIÈRE DU CUIR ?

L'enquête a été pensée tout particulièrement pour ces quatre groupes de parties prenantes, afin d'assurer que les questions soient contextualisées. Cependant, un grand nombre de questions se répétaient dans les différentes enquêtes, afin de pouvoir en tirer des données comparables entre les groupes.



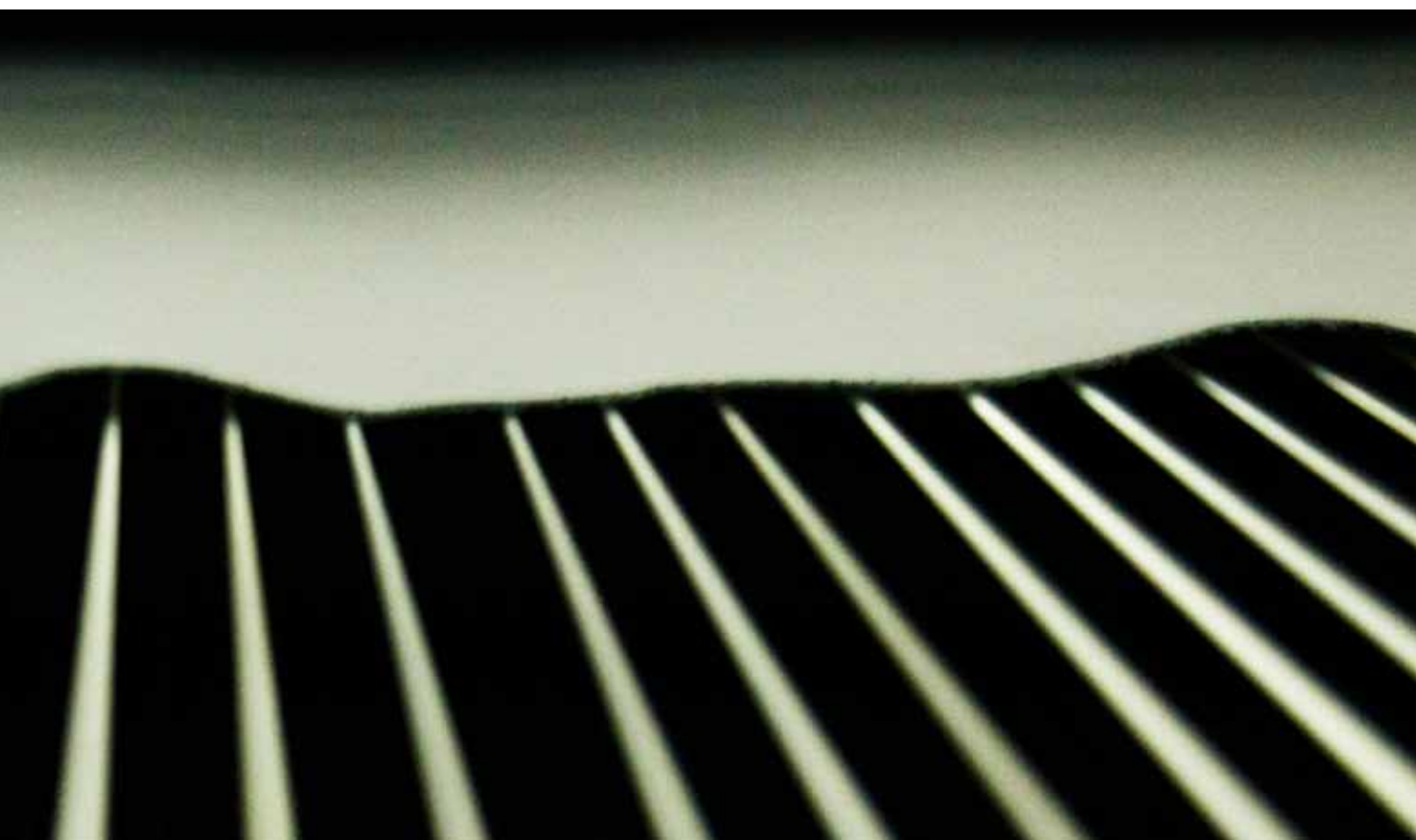
L'enquête a été élaborée en anglais, puis traduite par les partenaires dans six autres langues (allemand, espagnol, français, italien, portugais et roumain). Chacune de ces versions linguistiques contenait les quatre sous-enquêtes ciblées par groupe de parties prenantes. Les liens pour accéder à l'enquête dans les sept langues ont été envoyés à une base de données de parties prenantes identifiées au préalable (n=698), dans un courriel contenant des données au sujet des projets et les sept liens vers l'enquête.

Par ailleurs, les liens vers l'enquête ont été distribués par COTANCE et industriAll-Europe aux réseaux de parties prenantes à travers des liens sectoriels, des adresses mail associées de partenaires de projet et le bouche à oreille. Avec cette diffusion fluide et les nombreux réseaux mobilisés pour répondre à l'enquête, il est impossible d'identifier le nombre total d'organisations ayant participé, ce qui ne permet pas de déterminer le taux de réponse exacte. On peut considérer que l'enquête a adopté deux techniques d'échantillonnage : d'abord, un échantillon stratifié de parties prenantes ciblées, puis un échantillon en boule de neige de parties prenantes affiliées aux partenaires ou aux répondants.

Au total, 238 participants ont répondu à l'enquête, donnant un taux de réponse estimé (à partir de la base de données initialement mobilisée) de 34,1 %. Les répondants sont issus de 27 pays du globe, bien que

92,9 % (n=221) d'entre eux sont européens. D'autres régions sont représentées dans les réponses : Amérique du Nord (n=5) ; Amérique du Sud (n=1) ; Asie (n=6) ; Moyen Orient (n=1) ; Océanie (n=2) et Afrique (n=2). On peut donc considérer que les données obtenues ont une portée mondiale, bien qu'elles se concentrent très fortement sur le marché du cuir européen. Ce biais européen dans l'échantillonnage ne doit pas être perçu comme un défaut, mais plutôt comme un facteur représentatif de la chaîne de valeur globale du cuir et du rôle que l'Europe peut jouer pour améliorer les normes Santé & Sécurité dans d'autres régions.

Toutes les données ont été analysées dans SPSS version 22.0 ou Stata. Ces deux logiciels d'analyse statistique permettent un examen détaillé des ensembles de données, au-delà des simples comparaisons de moyennes. L'analyse comprend des tests descriptifs (valeurs moyennes et médianes) et une analyse comparative à l'aide des tests d'indépendance du khi-carré de Pearson. Ces tests de Pearson permettent de comparer au moins deux ensembles de données catégoriques pour détecter si les différences observées sont le fait du hasard ou si elles sont réelles (par ex., différences dans les réponses oui/non au sein de groupes de parties prenantes différentes). Cela permet de déterminer s'il existe ou non des différences significatives entre les réponses des parties prenantes.



QUESTIONS POSÉES AUX CATÉGORIES SUIVANTES :

T TANNEURS-MÉGISSIERS
ET SYNDICATS
(propriétaire de tannerie/mégisserie,
travailleur de tannerie/mégisserie, représentant
syndical)

F FOURNISSEURS
DE TANNERIE MÉGISSERIE
(produits chimiques, machines-outils)

M MARQUES
ET ACHETEURS DE CUIR

A AUTRES PARTIES PRENANTES
(consommateur, organisme du secteur public,
ONG, autre)

T	F
M	A

Dans votre entreprise, la sécurité dans les tanneries mégisseries est classée comme une priorité :

Elevée / Moyenne / Faible

T	F
M	A

Disposez-vous d'un rapport d'analyse des risques en matière de santé et de sécurité (RAR S&S) pour toutes les opérations de tannerie mégisserie impliquées dans la fabrication de vos produits ?

De toutes / De certaines / D'aucunes

T	F
M	A

Disposez-vous d'un rapport d'analyse des risques en matière de santé et de sécurité (RAR S&S) pour toutes les opérations de tannerie mégisserie de vos fournisseurs de cuir ?

De toutes / De certaines / D'aucunes

T	F
M	A

Comment ce RAR S&S a-t-il été rédigé ?

En interne / Par un consultant externe

T	F
M	A

Connaissez-vous des références spécifiques à la tannerie mégisserie en matière de sécurité sur les lieux de travail ?

Non / Oui. L'outil OiRA pour le secteur de la tannerie mégisserie / LWG / SA 8000 / ISO / CEN / Autre

T	F
M	A

Avez-vous envisagé d'utiliser l'outil gratuit OiRA d'évaluation des risques dans les tanneries mégisseries ?

Oui / Non

T	F
M	A

Pensez-vous que l'outil OiRA aborde tous les risques essentiels liés à la production du cuir ?

Oui / Non

T	F
M	A

Est-ce que l'ensemble de votre personnel a accès à votre RAR S&S ?

Oui / Non / Pas requis par la loi dans mon pays

T	F
M	A

Qui est chargé de superviser la mise en œuvre de ce RAR S&S ?

Directeur général / Personnel dédié / Représentant des travailleurs / Inspecteur gouvernemental / Spécialiste syndical externe / Autre

T	F
M	A

Considérez-vous qu'un RAR S&S soit un bon outil pour rendre compte de la gestion de la sécurité sur les lieux de travail ?

Oui / Non

T	F
M	A

Dans quelle mesure êtes vous au courant au sujet de la sécurité dans les tanneries de vos fournisseurs ?

Pas du tout / Chez quelques fournisseurs / Chez plus de 50% de mes fournisseurs / Chez tout mes fournisseurs

T	F
M	A

Savez-vous si votre fournisseur de cuir possède et applique un RAR S&S ?

Oui / Non

T	F
M	A

Exigez-vous de vos fournisseurs de cuir des garanties quant à la mise en œuvre d'un RAR S&S ?

Oui, à tous / Oui, à quelques uns / Non / Je n'ai pas de fournisseurs de cuir

Si oui, quel type de garantie ?

Le RAR S&S des fournisseurs / Un engagement écrit / Une certification indépendante / Une visite dans les tanneries mégisseries / Autre

T	F
M	A

Vos clients exigent-ils des garanties quant à la mise en œuvre d'un RAR S&S ?

Oui, tous / Oui, quelques uns (au moins un) / Non, aucun

Si oui, quel type de garantie ?

Votre RAR S&S / Un engagement écrit / Une certification indépendante / Une visite dans les tanneries mégisseries / Autre

T	F
M	A

Vos clients vérifient-ils à la sécurité des processus de production dans vos installations ?

Oui, au moins un / Oui, plusieurs / Non

T	F
M	A

Contrôlez-vous la sécurité des installations de votre fournisseur de cuir ?

Oui, toutes / Oui, quelques unes / Non / Je n'ai pas de fournisseurs de cuir

T	F
M	A

Pensez-vous pouvoir prévenir les risques concernant votre réputation si vos fournisseurs de cuir vous remettent une certification indépendante sur la mise en œuvre d'un RAR S&S ?

Oui / Non

T	F
M	A

Comment jugeriez-vous l'application des normes de santé et de sécurité dans les zones suivantes : l'UE, le reste de l'Europe, la Russie et les anciennes républiques soviétiques, l'Asie, l'Amérique latine, l'Afrique, l'Océanie, l'Amérique du Nord
Réponses possibles : *Elevé, moyen, faible*

T	F
M	A

Cesseriez-vous d'acheter du cuir aux fournisseurs qui ne vous donnent pas de garantie en matière de sécurité dans leurs tanneries mégisseries ?

Non / Après un certain nombre d'avertissements / Immédiatement

T	F
M	A

Offrez-vous des informations à vos clients en matière de santé et de sécurité ?

Oui, à tous / Oui, à quelques-uns (au moins un) / Non

T	F
M	A

Offrez-vous une formation in situ en matière de santé et de sécurité à vos fournisseurs ?

Oui, à tous / Oui, à quelques-uns (au moins un) / Non

T	F
M	A

Communiquez-vous à vos clients du secteur de la tannerie mégisserie des fiches de données de sécurité concernant vos produits ?

Oui / Non

T	F
M	A

Suivez-vous l'actualité du secteur de la tannerie mégisserie ?

Oui / Non

T	F
M	A

Dans quelle mesure vous sentez-vous concerné par la sécurité dans les tanneries mégisseries ?

Beaucoup / Moyennement / Peu

Partenaires du Projet

COTANCE - Confederation of National Associations of Tanners and Dressers of the European Community
industriAll-European Trade Union.

Comité Directeur:

COTANCE, industriAll-Europe,
FFTM, VDL, UNIC, ACEXPIEL, UKLF, APPBR, SG.



Membres de COTANCE:

AUSTRIA: Fachverband der Textil-, Bekleidungs-, Schuh- und Lederindustrie
BELGIUM: Union de la Tannerie et de la Mégisserie Belge
BULGARIA: Branch union of Leather, Furriers, Footwear and Leathergoods Industries
DENMARK: Scan-Hide
FRANCE: Fédération Française de la Tannerie-Mégisserie
GERMANY: Verband der Deutschen Lederindustrie e.V.
HUNGARY: Association of Hungarian Light Industry
ITALY: Conceria Italiana - Unione Nazionale Industria Conciaria
NETHERLANDS: Federatie van Nederlandse Lederfabrikanten
PORTUGAL: Associação Portuguesa dos Industriais de Curtumes
ROMANIA: Asociatia Producatorilor de Piele si Blana din Romana
SPAIN: ACEXPIEL - Asociación Española del Curtido
SWEDEN: Svenska Garveriidkareforeningen
UK: UK Leather Federation



Membres d'industriAll-Europe:

AUSTRIA: Pro-Ge
BELGIUM: La Centrale Générale
BULGARIA: FOSIL ; PODKREPA
ESTONIA: The Association of Estonian Light Industry Workers Trade Union
FINLAND: PRO ; TEAM
FRANCE: Fédération des Services – CFDT ; CGT - Textile, Habillement, Cuir
GERMANY: IGBCE
HUNGARY: Mining, Energy and Industry Workers' Trade Union - BDSZ
ITALY: FEMCA-CISL; FILCTEM-CGIL
LATVIA: Latvian Industrial Workers' Trade Union
LITHUANIA: Lithuanian TU "Solidarumas" of Industry Enterprises:
Lithuanian Trade Union of Manufacturing Workers
MACEDONIA: Trade Union of Textile, Leather and Shoe Making
MONTENEGRO: Independent Trade Union of Textile, Leather,
Footwear and Chemical Workers of Montenegro
NETHERLANDS: FNV Bondgenoten; CNV Vakmensen
POLAND: OPZZ Federacja NSZZ Przemslu Lekkiego
PORTUGAL: FESETE
ROMANIA: Confpeltex
SLOVAKIA: IOZ
SLOVENIA: STUPIS
SPAIN: UGT-FICA ; FITEQA-CC.OO
SWEDEN: If-Metall
TURKEY: DERIS
UK: Community



Ce projet a bénéficié d'un financement de l'Union européenne.

Avertissement

Les auteurs sont les seuls responsables du contenu du présent rapport. Il ne représente en aucun cas l'opinion de l'UE. La Commission européenne n'est pas responsable des utilisations pouvant être faites des informations contenues dans les présentes..



Photos du projet *Leather is my Job* (2014) et du concours de photo *Leather is my Job* (2017)

Pour plus d'informations :

COTANCE, 40 rue Washington, B-1050 Bruxelles, Belgium
cotance@euroleather.com

 www.euroleather.com  www.industrial-europe.eu

 [tinyurl.com/facebookcotance](https://www.facebook.com/cotance)  www.twitter.com/COTANCE_

© COTANCE 2018

Tous les droits sont réservés. Aucune partie de cette brochure ne peut être utilisée ou reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de COTANCE.

Devoir de Précaution POUR UN
environnement de travail sain
DANS l'Industrie de la Tannerie

Rapport
Final
JUIN **2018**

